

DOSSIER DE LA MEB  
N°62 SEPTEMBRE 2026

# METTRE LA BIODIVERSITÉ AU CŒUR DU MANDAT MUNICIPAL

MISSION  
ÉCONOMIE  
DE LA BIODIVERSITÉ

**EM**  
Les Éco Maires

CDC BIODIVERSITÉ





# SOMMAIRE

|        |   |
|--------|---|
| Éditos | 4 |
|--------|---|

## Retour sur les municipales 2026

|                                                                   |   |
|-------------------------------------------------------------------|---|
| Éléments d'appréciation des programmes en matière d'environnement | 8 |
|-------------------------------------------------------------------|---|

## Réintégrer la commune dans son système écologique

|                                                    |    |
|----------------------------------------------------|----|
| Réunir planification, qualité de vie et résilience | 14 |
|----------------------------------------------------|----|

## Prévenir les risques d'inondation

|                                                             |    |
|-------------------------------------------------------------|----|
| Faire de la nature une alliée de protection pour la commune | 22 |
|-------------------------------------------------------------|----|

## Apporter de la nature en ville

|                                                                                   |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------|----|
| Répondre à un besoin de nature, faire face à la chaleur, renforcer l'attractivité | 34 |
|-----------------------------------------------------------------------------------|----|

## Souveraineté, alimentation saine et résilience des écosystèmes agricoles

|                                                                                |    |
|--------------------------------------------------------------------------------|----|
| Reconcevoir les approvisionnements locaux en plaçant la biodiversité au centre | 42 |
|--------------------------------------------------------------------------------|----|

## Initier de nouvelles dynamiques touristiques

|                                |    |
|--------------------------------|----|
| À partir du patrimoine naturel | 50 |
|--------------------------------|----|

|            |    |
|------------|----|
| Conclusion | 58 |
|------------|----|

|         |    |
|---------|----|
| Annexes | 60 |
|---------|----|

### Détails de la publication

DIRECTRICE DE PUBLICATION : MARIANNE LOURADOUD (CDC BIODIVERSITÉ)  
REDACTEUR EN CHEF : DAVID MAGNIER (CDC BIODIVERSITÉ)

ÉTUDE RÉALISÉE PAR : Clarisse Léon (CDC Biodiversité), Léopoldine Geadas (CDC Biodiversité), Maëva Bézier (Les Eco Maires)  
Dans le cadre d'une collaboration entre CDC Biodiversité et Les Eco Maires.

ÉTUDE DE LA MISSION ÉCONOMIE DE LA BIODIVERSITÉ, FINANCÉE PAR LA BANQUE DES TERRITOIRES DE LA CAISSE DES DÉPÔTS

ÉDITION : MISSION ÉCONOMIE DE LA BIODIVERSITÉ

GRAPHISME : JOSEPH ISIRDI – [www.josephisirdi.fr](http://www.josephisirdi.fr)

CONTACT : [meb@cdc-biodiversite.fr](mailto:meb@cdc-biodiversite.fr)

CITATION DE L'OUVRAGE : CDC Biodiversité (2026). Faire de la biodiversité une priorité de mandat, Léon C., Geadas L., Bézier M., Dossier de la MEB N°62, Mission économie de la biodiversité, Paris, France, 64P

Mission Économie de la Biodiversité  
CDC Biodiversité  
141 avenue de Clichy 75017 PARIS  
<https://www.cdc-biodiversite.fr/publications/>





## Jean-Pierre Bouquet,

Président de l'association Les Eco Maires

Les territoires français hexagonaux et ultramarins font face à un constat alarmant. La France est le sixième pays hébergeant le plus grand nombre d'espèces menacées inscrites sur la Liste rouge de l'UICN : plus de 2 900 espèces sont menacées, dont un quart sont des espèces endémiques strictes. Au-delà d'une question scientifique, l'effondrement de la biodiversité est un enjeu de premier plan pour nos territoires en ce qu'il menace notre capacité à nous adapter aux changements climatiques et ses effets, à nous nourrir et à maintenir l'économie locale.

Nous entrons dans un nouveau mandat municipal renouvelant les possibilités d'action des élus locaux en matière de protection des écosystèmes et de la biodiversité. L'association Les Eco Maires et son réseau de près de 2 000 collectivités partenaires et adhérentes sont déterminés à poursuivre et accélérer les actions en faveur de la protection du vivant.

La biodiversité fait face à cinq pressions majeures alors que 30% des impacts sur cette première sont causés par la destruction et l'artificialisation des milieux naturels. En outre, la santé humaine, animale, végétale et des écosystèmes sont intrinsèquement liées. Les pressions accrues sur le vivant affaiblissent entre autres son rôle dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Pourtant, le rôle des services écosystémiques et des solutions fondées sur la nature est aujourd'hui incontournable.

Ce travail collaboratif entre Les Eco Maires et CDC Biodiversité s'inscrit dans ce contexte et prolonge les inquiétudes internationales et européennes dont témoigne le règlement européen sur la restauration de la nature. Sa mise en œuvre en France sera garantie dès 2027 par le plan Agir pour restaurer la nature avec comme premiers acteurs concernés les collectivités territoriales.

Depuis plus de 36 ans, l'Association Les Eco Maires s'engage au plus près des territoires et des élus locaux qui agissent pour proposer un avenir souhaitable. Les élus locaux sont les premiers acteurs sur le sujet et sont sur le front, chaque jour, pour porter des programmes et des actions en faveur de la biodiversité et du vivant face à un recul observé en la matière sur le plan international.

A ce titre, nous souhaitons mettre en avant des solutions et approches opérationnelles mobilisables par les collectivités locales – et déjà portées par certaines d'entre elles – afin d'enrayer l'effondrement du vivant dans une approche holistique. Il s'agit autant de tourisme durable, que de prévention et gestion des inondations et de l'érosion côtière, ou encore d'agriculture et alimentation durables ainsi que la place de la nature en ville.

A l'aune de ces clés de compréhension assorties de pistes d'action et d'outils disponibles, vous, élus locaux, disposez de ressources afin d'intégrer dès maintenant la préservation de la biodiversité dans votre mandat 2026-2032.



## Antoine Saintoyant,

Directeur général adjoint de la Caisse des Dépôts,  
Directeur de la Banque des Territoires

À l'heure où les équipes municipales issues des élections de 2026 structurent leur feuille de route et définissent les priorités de leur mandat les défis environnementaux auxquels nos territoires sont confrontés n'ont jamais été aussi pressants. Erosion de la biodiversité, multiplication des événements climatiques extrêmes, raréfaction des ressources : ces réalités de plus en plus présentes dans les préoccupations des Français s'imposent désormais de façon transpartisane au cœur de l'action publique locale.

Face à ces enjeux, les maires disposent d'un rôle déterminant. Ils sont en première ligne pour agir concrètement, adapter leur territoire, protéger les ressources naturelles et améliorer le cadre de vie de leurs habitants. Faire de la biodiversité une priorité du mandat ne revient pas à ajouter une politique sectorielle supplémentaire : c'est au contraire structurer une vision d'ensemble, capable de concilier développement, attractivité et résilience.

Loin d'être une contrainte, la biodiversité constitue un investissement sur l'avenir et une opportunité. Une opportunité pour repenser l'aménagement urbain, pour prévenir les risques naturels, pour revitaliser les centres-villes, pour soutenir l'agriculture locale ou développer un tourisme respectueux des équilibres territoriaux.

C'est le rôle de la Banque des Territoires qui se mobilise pour accompagner les collectivités dans cette transformation : être aux côtés de tous les territoires, notamment les plus fragiles, pour leur apporter des solutions concrètes, des financements adaptés et une ingénierie de qualité pour réussir leur transition écologique et adapter leur territoire. Les programmes que nous portons illustrent cet engagement. Avec Action Cœur de Ville, nous accompagnons les villes moyennes dans la reconquête de leurs centres, en intégrant de plus en plus les enjeux de végétalisation, de désimperméabilisation et de renaturation. Avec Petites Villes de Demain, nous soutenons les communes rurales dans leurs projets de développement, en veillant à ce qu'ils soient compatibles avec les impératifs écologiques et climatiques. Nous accompagnons également les communes sur les questions complexes de gestion de l'eau et des milieux aquatiques à travers le programme Aquagir. D'autres dispositifs permettent de s'adapter à des contextes spécifiques, comme le programme Territoires de Montagne qui propose à la fois de l'ingénierie territoriale, des prêts et des investissements pour soutenir la transition de territoires pour faire face aux aléas liés au changement climatique, préserver les ressources naturelles et développer un tourisme durable.

Les démarches portées par la Banque des territoires visent à apporter des réponses territorialisées, adaptées à la diversité des situations locales, et à renforcer la capacité des collectivités à structurer et piloter des projets au service d'une transition écologique.

Cette publication, née d'une collaboration fructueuse entre CDC Biodiversité et les Eco Maires s'inscrit pleinement dans cette dynamique. Elle vise à donner aux maires des notions clés, des outils opérationnels pour agir et rappeler que de nombreux leviers existent et sont à la portée des collectivités.

Entre responsabilité et forte capacité d'action, les maires et élus des communes françaises disposent aujourd'hui d'un pouvoir décisif pour faire de la biodiversité l'un des piliers de leur mandat et construire des territoires plus résilients, plus attractifs et plus durables au bénéfice de tous.



## Marianne Louradour,

Présidente de CDC Biodiversité

Ce travail collaboratif a été réalisé au sortir des élections municipales. L'été 2026 aura, à bien des égards, rappelé l'importance des constats et des pistes d'action dont il se fait l'écho. Incendies, conflits d'usage liés à l'eau, grande sécheresse, respirabilité et qualité de vie des espaces urbains lors des épisodes caniculaires... Ces dernières semaines ont vivement rappelé que les élus locaux sont aujourd'hui en première ligne face aux grandes transformations qui traversent nos territoires.

Changement climatique, risques naturels, qualité du cadre de vie, souveraineté alimentaire, attractivité économique et touristique : autant de défis concrets à l'échelle des communes et des intercommunalités qui appellent des réponses à la fois ambitieuses et pragmatiques. Dans ce contexte, la biodiversité constitue un levier d'action majeur et une opportunité au service des territoires et de leurs habitants.

Les outils de planification, les projets d'aménagement, la gestion des espaces publics, les politiques alimentaires, touristiques ou éducatives offrent autant d'outils permettant d'intégrer la biodiversité au cœur de l'action publique locale. Les prochaines années seront décisives pour faire de ces enjeux une véritable priorité de mandat.

C'est tout l'objet de cette publication réalisée conjointement par CDC Biodiversité et les Eco Maires. Elle propose de revenir sur les grandes tendances qui ont émergé de l'analyse d'un échantillon représentatifs de programmes des candidats aux municipales et se prolonge par une sélection de pistes concrètes d'action pour accompagner les élus dans leurs décisions. De la prévention des inondations à l'adaptation des villes aux fortes chaleurs, de la préservation des terres agricoles à la valorisation du patrimoine naturel comme facteur d'attractivité, elle montre que les solutions fondées sur la nature répondent à des enjeux très divers tout en générant de multiples bénéfices pour les territoires.

Les collectivités ont un rôle essentiel à jouer dans la reconquête de la biodiversité. Elles disposent surtout d'une formidable capacité à transformer cette ambition en réalisations concrètes, visibles et bénéfiques pour leurs habitants. Nous espérons que cette publication contribuera à nourrir cette dynamique et à faire de la biodiversité une infrastructure essentielle, au cœur des mandats municipaux des six prochaines années (ou sept compte tenu de l'élection présidentielle de 2032). Le temps du vivant, et de sa réparation déborde largement la durée des mandats, mais il est urgent de l'initier pour construire de nouvelles formes d'héritages dans l'organisation de nos villes.



## Christophe Bouillon,

Maire de Barentin (76), ancien Député de Seine-Maritime,  
Président de l'Association des petites Villes de France

La protection du vivant et l'adaptation au changement climatique seront au cœur du prochain mandat municipal. Pour les petites villes, ces enjeux ne relèvent plus d'une perspective lointaine ou théorique : ils façonnent déjà le quotidien des élus locaux et de nos concitoyens.

Les maires des petites villes sont en première ligne face à ces bouleversements. Parce qu'ils sont au contact direct des habitants, parce qu'ils connaissent les réalités concrètes de terrain et parce qu'ils portent une vision transversale de leur territoire, ils ont un rôle essentiel à jouer dans la transition écologique et la préservation de la biodiversité.

Les petites villes sont des territoires de solutions et de véritables laboratoires de transitions. À l'interface entre les espaces urbains et ruraux, elles expérimentent déjà des solutions concrètes et adaptées aux réalités locales. Cette capacité d'innovation et d'adaptation est une force pour notre pays.

Mais nous devons aussi regarder lucidement les difficultés auxquelles les collectivités sont confrontées. Les élus locaux doivent faire face à un véritable mur d'investissements pour répondre simultanément aux défis climatiques, énergétiques et sociaux. Beaucoup de projets sont aujourd'hui ralentis, voire différés, faute de financements suffisants ou d'ingénierie locale. Or, l'adaptation climatique n'est plus une option.

Dans ce contexte, les collectivités ont besoin de visibilité, de stabilité et d'un accompagnement renforcé. Les dispositifs de soutien à la transition écologique doivent être consolidés dans la durée. Le Fonds vert a démontré son utilité concrète pour accompagner des projets indispensables dans les territoires. Les récents gels budgétaires interrogent donc fortement alors même que les besoins d'investissement augmentent partout en France. La transition écologique ne peut devenir une variable d'ajustement budgétaire.

Le mandat 2026-2032 devra être celui d'une écologie territoriale pragmatique, accessible et ancrée dans les réalités locales. Une écologie qui protège le vivant tout en améliorant concrètement la qualité de vie de nos territoires.

L'Association des Petites Villes de France continuera, dans les années à venir, à accompagner les élus locaux, à valoriser les initiatives de terrain et à porter des propositions adaptées aux spécificités des collectivités à taille humaine.

À ce titre, l'APVF soutient le travail de CDC Biodiversité et de l'association Les Eco Maires visant à donner aux élus locaux les clés de compréhension et d'actions pour ce nouveau mandat en matière d'environnement et de biodiversité.



# RETOUR SUR LES MUNICIPALES 2026

## ÉLÉMENTS D'APPRÉCIATION DES PROGRAMMES EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

À rebours d'un recul en matière de politique environnementale aux niveaux européen et national, l'échelle territoriale à l'aune du nouveau mandat municipal s'ancre durablement dans les préoccupations relatives à la préservation du vivant.

L'Observatoire des Médias sur l'Écologie remarque un recul des enjeux environnementaux dans les médias audiovisuels, même si la presse régionale a fait le lien entre environnement et élections municipales avec une mise en avant de certaines thématiques à l'instar de la végétalisation. En 2026, la part d'articles consacrés à ce sujet a augmenté de 140% par rapport à 2025.

Ce retrait des médias audiovisuels en matière de préservation de la biodiversité et de protection de l'environnement, est contrebalancé par la présence incontournable de ces enjeux dans les programmes municipaux. C'est ce que révèle notre étude de 70 programmes, tous partis confondus, concernant 40 petites, moyennes et grandes villes avec des géographies variées.

Bien qu'il ne soit pas systématiquement fait mention du terme "biodiversité" dans les programmes, les propositions en ce sens sont au moins énoncées une fois dans chaque programme étudié.

Nos recherches se sont portées sur huit thématiques qui ont trait au vivant : végétalisation, désimperméabilisation et désartificialisation, protection et restauration des milieux naturels, place de l'animal en ville, santé globale, innovation dans la gouvernance, éducation, sensibilisation et participation.

## Huit tendances en matière de biodiversité pour le mandat 2026-2032

### 1 Végétalisation massive et renaturation, l'arbre comme symbole de la transition.

La quasi-totalité des projets municipaux mentionnent la végétalisation de la ville. Si le principe de végétaliser réunit, les mesures à mettre en place divergent notamment en matière de surfaces et lieux concernés. Certains programmes sont précis avec des rues ou des espaces précisément cités voire des espèces végétales identifiées, alors que d'autres demeurent indéfinis. De même, des objectifs en termes de nombre d'arbres ou de plantes voire d'hectares sont fixés par certains programmes principalement ceux de gauche ou écologiste dans les grandes et moyennes villes.

Par ailleurs, l'une des tendances (plus de 10% des programmes) les plus observées est la végétalisation des cours d'école via les "cours oasis".

En outre, la création de jardins ou parcs publics voire de corridors verts/écologiques sont les autres mesures phares de renaturation des villes. Les objectifs sont de l'ordre de la protection du vivant, mais également de la lutte contre les effets du changement climatique entre autres afin de réduire les îlots de chaleur.

Néanmoins, il convient de noter que les coûts d'entretien de ces mesures de végétalisation ou renaturation ne sont pas mentionnés, alors que les collectivités gagneraient à réfléchir dans une logique de coûts linéaires afin d'assurer la continuité à moyen terme des actions initiées en faveur de la biodiversité.



## 2 Désartificialisation et désimperméabilisation.

Désartificialisation, désimperméabilisation, déminéralisation, dé-bétonisation : maints programmes, dans un souci de concilier les objectifs du zéro artificialisation nette et la lutte contre le changement climatique, mentionnent le fait de contenir voire de réduire l'étalement urbain et l'artificialisation des sols. Les cours d'école sont presque systématiquement mentionnées en matière de désartificialisation.

Somme toute, il s'agit de remettre la nature au cœur de la ville, une question présentée comme l'une de santé publique et d'adaptation au changement climatique. La lutte contre les îlots de chaleur est une priorité qui passe notamment par des solutions - revêtements - perméables.

## 3 L'alimentation durable

L'alimentation est régulièrement revenue et sous différents aspects dans les programmes des candidats.

Premièrement, la question de l'alimentation a été évoquée sous le prisme de la santé globale, c'est l'approche *One Health* : éducation à l'alimentation, choix éclairé des produits (viande de qualité, etc.), alimentation saine et équilibrée.

De plus, d'autres programmes mettaient en avant l'aspect écologique avec un choix de produits biologiques et en circuit-court, ainsi qu'une consommation zéro déchet. Sont concernés notamment les restaurants administratifs et scolaires.

Ainsi, le soutien aux agriculteurs est évoqué dans près de 8% des programmes, particulièrement dans les petites villes qui proposent des actions spécifiques à l'instar de mesures fiscales ou de soutien des agriculteurs face aux aléas climatiques.

Une mesure spécifique est apparue à plusieurs reprises : les "ordonnances vertes", à savoir des paniers repas biologiques gratuits pour les femmes enceintes voire pour les personnes bénéficiant des minima sociaux.

*Cependant, l'alimentation durable doit être perçue comme un nexus entre santé et écologie et la réflexion pourrait être étendue aux Établissements ou service social ou médico-social (ESMS) comme les Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) relevant de la fonction publique territoriale.*

## 4 La préservation et la restauration des milieux naturels

Alors que la crise du logement pousse à une recherche accrue d'espaces constructibles, la nécessité de préserver et restaurer les milieux naturels demeure. Face à cette tension entre construction et protection, les candidats aux élections municipales visaient à revaloriser leur patrimoine naturel tout en favorisant l'attractivité de leur territoire.

Certains territoires sont confrontés à des défis particuliers relatifs à leur topographie et géographie à l'instar des villes côtières face à l'érosion ou aux risques de submersion. Ainsi, les programmes des aspirants maires proposent des mesures d'adaptation et d'innovation afin de gérer ces risques à l'instar de la végétalisation des dunes. Les mesures de préservation et de restauration des milieux naturels concernent principalement des lieux ou types de milieux spécifiques à la commune (lac, zone humide, rivière, forêt). Il s'agit d'arrêtés municipaux, de classement ou sanctuarisation de certaines zones (par exemple avec une obligation réelle environnementale ORE), d'une charte municipale, de l'obtention d'un label, d'éco-pâturage, de la plantation de végétation locale, ou encore d'inventaires et ABC, etc.

La préservation de la ressource en eau est un sujet prégnant, y compris en lien avec la gestion des déchets afin de limiter une pollution. La pollution lumineuse est également abordée dans les programmes pour son impact sur les espèces nocturnes.

## 5 Les animaux au centre de la ville entre lutte contre les espèces exotiques envahissantes et bien-être animal.

Dans plusieurs programmes, il est fait mention du bien-être animal et de la manière dont la liste entend gérer cela. Si les mesures concernent majoritairement les animaux de compagnie à l'instar de l'augmentation du nombre de caniparcs qui reste l'élément phare, d'autres mesures telles que la création d'un poste de délégué au bien-être animal ou la création de cimetières pour animaux domestiques font également partie des programmes.

De plus, les enjeux relatifs aux animaux liminaires et sauvages trouvent également un écho dans les préoccupations des candidats avec des propositions relatives à leur régulation - gestion des populations d'espèces non désirées comme les rats et les pigeons ou d'espèces envahissantes exotiques à l'instar des frelons asiatiques - ou à leur prise en charge afin de garantir une meilleure cohabitation avec les habitants et préserver l'équilibre de la biodiversité locale. L'installation de refuge ou de nichoirs est souvent mentionnée.

Les abeilles, catégorie à part, sont mentionnées dans sept programmes à travers l'installation de ruchers, d'ateliers pédagogiques ou la plantation de plantes mellifères. Ces dispositifs témoignent de la reconnaissance du rôle des abeilles comme sentinelles essentielles au maintien des écosystèmes dont la santé est menacée.

## 6 Une implication citoyenne florissante (éducation, sensibilisation, formation et participation).

Face aux attentes des citoyens en matière d'écologie, les candidats aux municipales ont placé l'éducation, la sensibilisation, la formation et la participation au cœur de leur programme afin de permettre à chaque acteur de la transition d'être en mesure d'agir.

En effet, les programmes insistent sur la nécessité de mettre en place une éducation populaire à l'environnement dès le plus jeune âge. En effet, les jeunes s'inscrivent comme public cible des mesures d'implication citoyenne en matière de biodiversité. Les candidats proposent notamment des programmes en partenariat avec des associations et des scientifiques, afin de sensibiliser et éduquer les enfants à l'école - ateliers pédagogiques, interventions de professionnels et d'association-. L'éducation en plein air revient également dans plusieurs programmes (visites scolaires en nature, participation des jeunes à la végétalisation de la ville).

Par ailleurs, les citoyens sont appelés à directement s'investir par la mise en place du permis citoyen de végétaliser (dispositif cité dans six programmes, tous partis confondus, de villes moyennes), la participation à l'Atlas de la Biodiversité communale (ou intercommunale) ou à s'investir dans des projets de végétalisation de quartiers et d'espaces publics. Il est en outre question de soutien communal à des jardins partagés.

Un autre élément prégnant pour les candidats est l'enjeu de la sensibilisation à la protection des milieux naturels et de la biodiversité, au bien-être animal ou bien à une alimentation durable par la communication. Les programmes prévoient des campagnes communales et la mise en place des panneaux signalétiques et divers affichages à cet effet. De plus, un autre dispositif est largement cité à savoir la création de lieux d'accueil et d'apprentissage, par exemple des "maisons" thématiques prodiguant conseils, ateliers, outils pour valoriser le patrimoine naturel.

## 7 Santé globale, nexus de la santé humaine, animale et de l'environnement dans une approche globale des enjeux sanitaires.

La santé globale s'impose comme l'une des priorités chez les candidats, qu'il s'agisse des espaces ruraux, péri-urbains ou urbains. Trois pôles d'actions se dessinent, le premier est celui de la lutte contre la prolifération - prévention et traitement - d'espèces envahissantes exotiques ou non désirées potentiellement porteuses de maladie ou représentant un danger à l'instar des moustiques tigres ou des frelons asiatiques.

En outre, certains candidats ont évoqué la lutte contre la pollution des milieux naturels et notamment des sources d'eau, particulièrement potable, comme un domaine d'action majeur. Il est question d'interdiction d'usage des pesticides, produits phytosanitaires ou perturbateurs endocriniens.

Finalement, le terme de "bien-être" est très répandu dans les programmes. Il est souvent apposé proche de celui de santé ou santé publique. Ainsi, l'aménagement du territoire est perçu comme un déterminant majeur de la santé/du bien-être global en ce qu'il peut agir sur les mobilités - création de corridors verts entre quartiers -, l'alimentation ou la "nutrition", les déchets, la biodiversité, les bâtiments, etc.

## 8 Innovation dans la gouvernance au prisme de nouveautés au sein de l'administration et de la démocratie participative.

Les programmes prévoient deux typologies d'actions relatives à la gouvernance, d'une part des mesures au sein de l'organisation territoriale et d'autre part des mesures de démocratie participative. Ces deux typologies sont comparables numériquement.

Cependant, il convient de noter un écart d'investissement en la matière entre les grandes et moyennes villes et les petites. En effet, deux programmes afférents à une petite ville mentionnent une innovation en termes de gouvernance - méthodes de réflexion, décision et leur contrôle -. Cela peut être expliqué par les exigences législatives et réglementaires différenciées selon la population de la commune, particulièrement pour les conseils de quartier et les conseils citoyens.

Ainsi, une large majorité des candidats envisagent la prise en compte de la biodiversité dans l'organisation territoriale par la création d'un poste - d' élu délégué au bien-être animal, d'adjoint au respect du vivant, de garde-champêtre, de coordination biodiversité - ou d'une délégation - à la protection du vivant et au bien-être animal -. Il peut également être question d'un référent climat par quartier, nous observons une volonté de traiter le sujet de la biodiversité de manière transversale. De plus, la biodiversité est également appréhendée par le contrôle et la prévention par exemple par le biais de la création de bridage de l'environnement afin de lutter contre les dépôts sauvages ou les atteintes aux espaces naturels ou par leur équipement par des caméras.

De plus, l'innovation dans la gouvernance s'inscrit dans la démocratie participative - ensemble des procédures, instruments et dispositifs qui favorisent l'implication directe des citoyens dans le gouvernement des affaires publiques - avec une implication variant selon la taille de la ville. L'implication des citoyens est suscitée à travers divers dispositifs consultatifs, voire participatifs, qu'il s'agisse de conseils citoyens - dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville en lien avec la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014 -, ou bien de comités citoyens consultatifs par exemple de la biodiversité. Un autre dispositif prégnant est celui des conseils de quartier - ou comités de quartiers entre autres sur la présence végétale -, avec une volonté de développer des budgets participatifs dans plusieurs villes sur les espaces verts notamment.

Les programmes mentionnent par ailleurs des commissions municipales ouvertes aux citoyens ou de manière plus indirecte la mise en place d'Atlas de la biodiversité participatif. Enfin, il est également question dans une moindre mesure d'impliquer d'autres acteurs, à l'instar d'une mobilisation du département ou du monde scientifique avec la création d'un conseil scientifique et participatif au climat.

# RÉINTÉGRER LA COMMUNE DANS SON SYSTÈME ÉCOLOGIQUE

RÉUNIR PLANIFICATION,  
QUALITÉ DE VIE ET RÉSILIENCE

## Identifier ses enjeux à l'échelle du territoire

L'identification des enjeux de biodiversité à l'échelle du territoire communal constitue un levier stratégique majeur pour orienter l'action publique locale. Elle permet d'abord de repositionner la commune dans son environnement écologique, en la replaçant au regard de l'ensemble des espaces, continuités et dispositifs de protection ou de gestion de la biodiversité qui la concernent. Cette lecture territoriale est essentielle à double titre : d'une part, elle favorise la mise en conformité avec les exigences réglementaires ; d'autre part, elle permet de hiérarchiser les priorités d'action et d'arbitrer plus efficacement les choix d'aménagement.

Dans cette perspective, la commune ne peut raisonner à la seule échelle de son Plan local d'urbanisme. Elle doit articuler ses enjeux locaux avec les documents de planification et de protection élaborés à des échelles supra-communales, qu'il s'agisse notamment des plans nationaux d'actions en faveur des espèces menacées, du SRADDET<sup>(1)</sup>, du SRCE<sup>(2)</sup>, du SCoT<sup>(3)</sup>, des ZSC<sup>(4)</sup>, des ZNIEFF<sup>(5)</sup>, des sites Natura 2000, du SDAGE<sup>(6)</sup> ou encore du SAGE<sup>(7)</sup>. Loin de constituer une simple superposition administrative, cet ensemble de cadres offre une vision complémentaire des composantes de la biodiversité et permet d'intégrer les enjeux écologiques dans les différentes compétences exercées par la commune : urbanisme, aménagement, gestion de l'eau et des milieux aquatiques, mobilités, tourisme ou encore prévention des risques naturels. **C'est la prise en compte croisée de ces documents qui renforce la cohérence stratégique de l'action communale.**

## De la connaissance au zonage

La mise en place d'une stratégie territoriale repose également sur une connaissance fine du patrimoine naturel local. En consolidant cette connaissance, la commune se dote d'une aide à la décision indispensable pour anticiper les conflits d'usage et mieux cibler les actions de préservation. À ce titre, l'élaboration d'un **Atlas de la biodiversité communale**<sup>(8)</sup> représente une première étape particulièrement pertinente et souvent mobilisée pour objectiver les enjeux, partager un diagnostic commun entre acteurs locaux et identifier les habitats, les espèces, les fonctionnalités écologiques ainsi que les continuités à préserver ou à restaurer, notamment les trames vertes et bleues. Aujourd'hui, 5 000 communes sont couvertes par un Atlas de la biodiversité communale. Autrement dit, 86% des communes françaises peuvent encore déployer cet outil afin de mieux connaître et agir sur leur patrimoine naturel local.

<sup>1</sup> Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

<sup>2</sup> Schéma régional de cohérence écologique

<sup>3</sup> Schéma de cohérence territoriale

<sup>4</sup> Zone spéciale de conservation

<sup>5</sup> Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

<sup>6</sup> Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

<sup>7</sup> Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

<sup>8</sup> Pour en savoir plus : <https://ofb.gouv.fr/les-atlas-de-la-biodiversite-communale>



## Un diagnostic écologique du territoire, quelle utilité ?

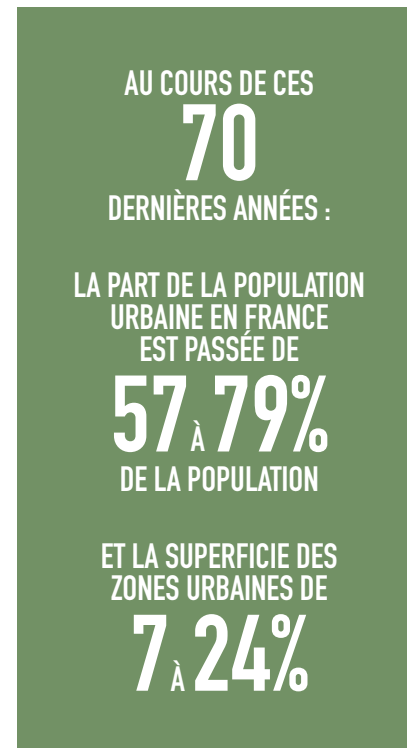
**L'enjeu n'est pas seulement de protéger des espaces remarquables, mais d'organiser le territoire de manière à éviter en amont les atteintes aux milieux les plus sensibles et d'intégrer aux dynamiques d'aménagement les services rendus par les écosystèmes.**

Entre 1954 et 2022, la part de la population urbaine en France est passée de 57% à 79% de la population, et la superficie des zones urbaines de 7% à 24% du territoire national<sup>9</sup>. La forme de la ville a donc évolué au cours de ces 70 dernières années, en suivant les choix de développement urbains portés par les élus communaux. Ces choix ont été influencés par différents enjeux économiques et sociaux, et sont aujourd'hui également orientés par les effets du changement climatique, l'érosion de la biodiversité, et l'augmentation des risques naturels que cela induit. Face à ces changements, les besoins et les usages évoluent, impliquant une évolution des formes urbaines.

Un diagnostic écologique du territoire est un socle à partir duquel la commune peut faire évoluer ses documents d'urbanisme de manière plus stratégique. La révision du PLU et du zonage permet de traduire réglementairement les enjeux identifiés, en justifiant plus finement les choix de classement : zones naturelles à protéger, secteurs spécifiques liés aux massifs boisés, à l'exploitation forestière, aux espaces touristiques saisonniers ou encore aux zones agricoles protégées, notamment lorsqu'existent des enjeux écologiques, paysagers ou de prévention des risques.

Il peut permettre d'optimiser la réponse réglementaire à la séquence éviter-réduire-compenser (ERC) dès la planification, et particulièrement sur la phase d'évitement. En intégrant les zonages les plus appropriés dans le PLU lors de ses mises à jour, la commune peut mieux orienter les futurs projets d'aménagement vers les secteurs les moins sensibles, tout en répondant aux besoins de développement du territoire. **Cette anticipation est déterminante : elle permet de réduire les impacts sur la biodiversité non pas uniquement projet par projet, mais à travers une vision d'ensemble, plus efficace et plus soutenable.**

Il peut aussi dépasser le seul zonage, pour permettre à la commune de mobiliser d'autres outils de protection ou de régulation, tels que les arrêtés de protection de biotope, les arrêtés de protection d'habitats naturels ou l'identification de zones prioritaires pour la biodiversité. En



fonction des enjeux et de l'ambition, il peut aussi permettre d'agir sur les espaces privés en instaurant, lorsque cela est pertinent, des coefficients de pleine terre<sup>10</sup> sur des parcelles ayant d'autres vocations, afin de préserver des sols fonctionnels et de limiter l'artificialisation.

Enfin, les **orientations d'aménagement et de programmation (OAP)** constituent un outil particulièrement intéressant pour porter une approche plus globale et plus intégrée des enjeux de biodiversité. Elles permettent de dépasser une logique strictement réglementaire pour construire une vision de projet conciliant développement territorial et préservation du vivant. En ce sens, elles offrent à la commune la possibilité de formaliser une stratégie de territoire où la biodiversité n'est plus seulement une contrainte à prendre en compte, mais un paramètre structurant de la qualité, de la résilience et de l'attractivité des aménagements futurs.

À travers les OAP, la commune peut concrètement définir des objectifs et des principes d'aménagement favorables à la biodiversité, tels que la préservation et la restauration des continuités écologiques (trames verte et bleue), le maintien ou la création d'espaces de pleine terre, la limitation de l'imperméabilisation des sols, l'intégration de la nature en ville, ou encore la protection d'éléments paysagers et d'habitats existants. Elle peut également orienter les choix d'aménagement pour réduire les impacts sur les milieux naturels, favoriser des solutions fondées sur la nature pour la gestion des eaux pluviales et encourager des aménagements compatibles avec la faune et la flore locales.

## Concilier aménagement et restauration des écosystèmes

Dans le cadre de la séquence ERC, la compensation intervient comme levier permettant la non-perte nette à l'échelle des projets. Elle s'inscrit dans un contexte de tension croissante entre, d'un côté, les besoins d'aménagement, de développement local et de maintien d'un niveau suffisant de services et d'infrastructures publics, et, de l'autre, les impératifs réglementaires et la volonté politique de préservation de la biodiversité, de restauration écologique et de renaturation.

Historiquement, cet arbitrage a été abordé à travers les politiques de "zéro perte nette" de biodiversité. Applicable à l'ensemble des projets soumis à évaluation environnementale, la compensation repose sur une logique visant prioritairement à limiter les impacts liés à l'urbanisation, au développement d'infrastructures et aux activités industrielles.

<sup>10</sup> Définitions en annexe

<sup>9</sup> Population et superficie des unités urbaines Données annuelles de 1954 à 2023, INSEE. Consulté le 27 août 2026 à l'adresse [https://www.insee.fr/fr/statistiques/5347845#tableau-figure1\\_radio1](https://www.insee.fr/fr/statistiques/5347845#tableau-figure1_radio1)



# L'EXPÉRIMENTATION ADEME OBJECTIF ZAN : FACILITER LA MISE EN ŒUVRE DE L'OBJECTIF ZAN

## L'objectif Zéro artificialisation nette

L'objectif « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN), inscrit dans la loi Climat et Résilience de 2021, vise à limiter l'artificialisation des sols afin de préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF). L'objectif national est double : réduire de moitié la consommation d'espaces d'ici 2031 par rapport à la période 2011-2021, puis atteindre le ZAN en 2050.

Le ZAN repose sur une logique de sobriété foncière pour réduire l'artificialisation des ENAF, dont 24 000 ha ont été consommés en moyenne chaque année depuis 10 ans. Cette logique de sobriété vise à privilégier le renouvellement urbain, la densification maîtrisée, la réhabilitation des friches et la renaturation plutôt que l'extension urbaine. Limiter l'artificialisation c'est réduire les impacts sur la biodiversité, préserver la capacité de stockage du carbone dans les sols et végétaux, limiter les risques d'inondations par ruissellement, réduire les îlots de chaleur urbain... C'est aussi préserver un potentiel agricole ou rendre un territoire plus attractif.

Toutefois, depuis 2021, l'objectif ZAN a été progressivement assoupli, en reportant certaines échéances et en introduisant davantage de flexibilités pour les collectivités. La loi du 20 juillet 2023 dite « ZAN 2 » accorde notamment des délais supplémentaires pour intégrer les objectifs de réduction de l'artificialisation dans les documents locaux d'urbanisme. La proposition de loi TRACE<sup>(1)</sup> du 18 mars 2025 prévoit de décaler de 2031 à 2034 l'objectif intermédiaire de diminution de la bétonisation des sols de 50%. Ce seront les régions qui pourront fixer leur rythme de réduction d'artificialisation d'ENAF, tout en gardant l'objectif ZAN pour 2050. Concernant les décomptes locaux et nationaux de consommation d'ENAF, les projets d'envergure nationale et européenne en seront exclus tout comme d'autres types de projets (qui seront exclus pendant 15 ans) : sites industriels, infrastructures de production d'énergie renouvelables, logements sociaux dans certaines communes...

Malgré ce recul des exigences, certains territoires se sont saisis de l'ambition ZAN et ont engagé des stratégies où la sobriété foncière fait partie intégrante de leur modèle d'aménagement. C'est le cas par exemple des collectivités qui ont participé à l'expérimentation ADEME Objectif ZAN.

## L'expérimentation ADEME Objectif ZAN

22 territoires ont été accompagnés pendant plus de 2 ans par CDC Biodiversité, la SCET et le CEREMA. Ils leur ont apporté un appui méthodologique et technique pour les aider à élaborer leur trajectoire ZAN et l'intégrer dans les documents d'urbanisme et de planification.

Plusieurs enseignements ont été tirés de cette expérimentation, en particulier la nécessité de faire un diagnostic poussé du territoire pour définir les bons objectifs. Connaître les sols et leurs fonctions écologiques apparaît comme une première étape incontournable dans une logique de réduction des impacts des projets d'aménagement. Les sols apportent des services à l'homme tels que la régula-

tion du cycle de l'eau, la production agricole, le stockage de carbone... Disposer d'une cartographie et de données de terrains permet de mieux connaître les fonctionnalités des sols et de pouvoir ainsi hiérarchiser les usages prévus sur le territoire. Plusieurs méthodes existent pour cela, par exemple la méthode MUSE<sup>(2)</sup> développée par le CEREMA qui permet de caractériser les fonctionnalités des sols d'un territoire et de les cartographier.

Réaliser un diagnostic détaillé aide à identifier les enjeux liés à la biodiversité sur le territoire et par la suite à pouvoir définir ensuite par exemple des zones prioritaires pour la biodiversité (ZPR) et/ou des zones préférentielles de renaturation (définies dans la partie suivante).

Pour accompagner les territoires dans l'expérimentation, une [boîte à outils](#) a été créée, et des [fiches de retours d'expériences](#) sont disponibles. Tirés de ces fiches, deux exemples ci-dessous illustrent la démarche.

### Projet de la Communauté urbaine Creusot Montceau (71)

|                |                     |                        |
|----------------|---------------------|------------------------|
| 34<br>communes | 97 000<br>habitants | 742<br>km <sup>2</sup> |
|----------------|---------------------|------------------------|

La communauté urbaine présente plusieurs enjeux sur son territoire :

- Le recyclage des friches à vocation industrielle
- Le renouvellement du parc social et de mobilisation des logements vacants
- L'optimisation foncière

L'expérimentation Objectif ZAN a permis de :

- Faire un diagnostic approfondi du territoire pour évaluer la mutabilité des gisements fonciers
- Réaliser une étude sur la multifonctionnalité des sols grâce à la méthode MUSE
- Elaborer une stratégie autour de 7 axes, qui traitent notamment de la connaissance du foncier, de la renaturation du territoire ou de compensation écologique
- Mobiliser le foncier existant pour répondre aux besoins de logements grâce à une approche de réhabilitation et densification

### Projet de Rennes Métropole (35)

|                |                      |                        |
|----------------|----------------------|------------------------|
| 43<br>communes | 500 000<br>habitants | 705<br>km <sup>2</sup> |
|----------------|----------------------|------------------------|

Les principaux enjeux de la Métropole pour établir une trajectoire ZAN portait sur :

- Un rééquilibrage de la répartition spatiale de l'emploi pour une meilleure efficacité foncière
- La conciliation de la production de logement et réduction de la consommation d'espace
- La protection des terres agricoles
- La prise en compte des enjeux de trames verte et bleue

L'expérimentation objectif ZAN a permis de :

- Mieux connaître le degré d'artificialisation des sols et leur qualité, pour dresser une typologie des sols, cela grâce à une adaptation de la méthode MUSE
- La co-construction de la démarche avec des acteurs locaux, transposable à d'autres territoires
- Etudier l'impact de la pollution et dépollution des sols, en partenariat avec le BRGM<sup>(3)</sup>
- Développer une approche quantitative et qualitative du ZAN

<sup>1</sup> Loi visant à instaurer une trajectoire de réduction de l'artificialisation concertée avec les élus locaux

<sup>2</sup> MUSE, une méthode pour cartographier la multifonctionnalité potentielle des sols à l'échelle supra-communale | Cerema. (s. d.). Consulté 11 juin 2026, à l'adresse <https://www.cerema.fr/fr/actualites/muse-methode-cartographier-multifonctionnalite-potentielle>

<sup>3</sup> Bureau de recherches géologiques et minières



Dans cette perspective, les collectivités peuvent anticiper les besoins fonciers et écologiques en identifiant des sites d'implantation adaptés. Elles disposent pour cela de plusieurs outils :

- Les Zones Prioritaires pour la Biodiversité (ZPB)

- Définies par arrêté préfectoral en lien avec les collectivités
- Fixent des pratiques autorisées ou non dans la zone
- Définissent les objectifs et critères à atteindre
- Présentent les moyens pour atteindre les objectifs

- Zone Préférentielle de Renaturation (ZPR)

- Définies dans le SCoT ou dans le PLU(i) via une orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Permettent de cibler des espaces à fort enjeu de restauration, de renaturation ou d'atténuation des risques écologiques

La compensation se heurte toutefois à deux limites majeures. D'une part, une grande partie des opérations de compensation conserve des impacts résiduels et ne garantit pas une véritable équivalence écologique, notamment parce que les difficultés d'accès au foncier conduisent souvent à des projets dispersés, fragmentés ou trop petits<sup>(11)</sup>. D'autre part, les délais d'instruction génèrent une incertitude temporelle et administrative qui peut freiner les dynamiques locales de réindustrialisation et d'aménagement.

Face à ces difficultés, l'État a déployé ces dernières années plusieurs outils pour mieux accompagner les territoires et les acteurs économiques. La loi Industrie verte du 23 octobre 2023 a notamment introduit le Site Naturel de Compensation, de Restauration et de Renaturation (SNCRR), pensé pour planifier de manière conjointe les besoins d'aménagement, d'industrialisation, de préservation et de restauration de la biodiversité. Encadré par les décrets d'application du 21 novembre 2024, le SNCRR est un outil agréé par l'État permettant de mobiliser de grandes surfaces pour conduire des opérations de restauration écologique d'ampleur, avec une capacité renforcée à produire un gain écologique net.

Pour les aménageurs souhaitant s'implanter sur un territoire, la présence d'un SNCRR à proximité — par exemple à l'échelle d'une aire urbaine — offre une solution de compensation plus lisible, plus sécurisée et à coût mieux maîtrisé. Pour les collectivités, il constitue également une opportunité de structurer de nouvelles dynamiques territoriales avec l'opérateur du site.

Plus largement, le SNCRR ouvre des perspectives stratégiques importantes en matière d'anticipation, de mise en cohérence des projets d'aménagement et de construction d'un récit territorial de transition. Il permet d'articuler dans une même vision plusieurs objectifs souvent traités séparément : souveraineté alimentaire, transition énergétique, reconquête de la biodiversité, qualité paysagère et recherche de

co-bénéfices territoriaux. La publication *SNCRR : un véhicule hybride pour massifier l'action en faveur du vivant* détaille le fonctionnement des SNCRR et comment le dispositif peut répondre aux besoins des territoires.

### Passer d'une logique de contrainte à une logique d'opportunité

À travers l'identification fine des enjeux écologiques d'un territoire, leur traduction dans les documents de planification et la mobilisation d'outils adaptés, une approche intégrée permet de mieux anticiper les pressions liées au développement du territoire. En articulant connaissance écologique, planification stratégique et outils opérationnels, la commune se dote des moyens d'agir pour prévenir les impacts et restaurer, tout en conciliant attractivité, qualité de vie et préservation des ressources.

Dans cette perspective, la biodiversité peut être mobilisée comme un véritable levier d'action au service de politiques publiques locales. Afin d'illustrer concrètement ces possibilités, la suite du document propose des fiches thématiques présentant les actions possibles aux mains des communes. Elles abordent notamment la gestion des inondations et de l'érosion côtière par les solutions fondées sur la nature, le développement de la nature en ville, le soutien à des productions agricoles locales et durables, ainsi que la valorisation d'un tourisme respectueux des milieux naturels. Autant de champs d'action dans lesquels la commune peut inscrire la biodiversité au cœur de son projet de territoire.

### L'indice de biodiversité local (IBL) : une méthode pour mesurer l'impact local des aménagements sur la biodiversité

Cet outil a été créé par CDC Biodiversité pour pouvoir comprendre et évaluer l'impact local (positif ou négatif) d'un projet sur la biodiversité dès la phase de conception (donc avant la réalisation des travaux), afin de pouvoir réfléchir à des alternatives moins impactantes avec l'ambition de permettre à chaque projet de se traduire, in fine, par un gain réel de biodiversité.

L'IBL évalue pour plusieurs composantes (habitat, eau et air) le niveau de fonctionnalité d'un site à l'état initial (avant-projet) et à l'état projeté (modélisation du site après aménagement). L'impact d'un projet est ensuite estimé via l'étude de la variation entre l'état initial et l'état projeté.



L'IBL permet de visualiser et comprendre l'impact des choix d'aménagement sur le site. Il propose de situer les gains ou pertes de biodiversité, spatialement et par rapport à différents scénarios de référence, et est accompagné de préconisations concrètes pour améliorer le projet.

Un tel outil peut ainsi être mobilisé pour orienter les choix d'aménagement et peut aussi être proposé par les élus aux entreprises de construction du territoire.

<sup>11</sup> Padilla, B., & Calvet, C. (2022). Quel compromis trouver entre pertinence écologique et efficacité économique pour organiser la compensation écologique ? Analyse des sites naturels de compensation en France. *Sciences Eaux & Territoires*, (38), 70-73. <https://doi.org/10.14758/SET-REVUE.2022.110>

# PRÉVENIR LES RISQUES D'INONDATION

## FAIRE DE LA NATURE UNE ALLIÉE DE PROTECTION POUR LA COMMUNE

**Premier risque naturel en France** les inondations, sous toutes leurs formes (débordement de cours d'eau, submersion marine, ruissellement, coulées de boues, remontées de nappes) concernent déjà 16 000 communes dont 300 agglomérations<sup>(12)</sup>. Aujourd'hui, **18 millions d'habitants sont exposés aux risques d'inondation** par débordement de cours d'eau soit 27% de la population<sup>(13)</sup>.

Les inondations provoquent des dégâts immédiats : conséquences sur la population (mortalité, blessures), détérioration des milieux présents (transformation de la morphologie du milieu, arrachage de la végétation, mortalité de la faune), destruction ou détérioration de biens et infrastructures matérielles ; suivi de dégâts dû à la submersion prolongée (isolement des personnes, risque d'incident technologique, mortalité de la végétation qui aurait survécu au courant, destruction des récoltes agricoles etc.) ; et enfin des dégâts qui perdurent après le retrait des eaux comme l'éventuel contamination des réseaux d'eau potable ou la pollution de milieux naturels ou agricoles par la présence dans les eaux d'inondations de carburant, d'hydrocarbures, de produits variés entreposés dans la zone touchée<sup>(14)</sup>.

<sup>12</sup> Prévention des risques naturels | Ministères Transition écologique, Aménagement du Territoire, Transports, Ville et Logement. (s. d.). Consulté 11 juin 2026, à l'adresse <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/prevention-risques-naturels>

<sup>13</sup> Service des données et études statistiques (2023). Chiffres clés des risques naturels.

<sup>14</sup> Les impacts des inondations et des submersions marines. (s. d.). Eaufrance. Consulté 11 juin 2026, à l'adresse <https://www.eaufrance.fr/les-impacts-des-inondations-et-des-submersions-marines>

### RISQUE D'INONDATION

**1<sup>er</sup>**  
RISQUE NATUREL  
EN FRANCE

**18 M**  
D'HABITANTS EXPOSÉS AUX  
RISQUES D'INONDATION  
PAR DÉBOREMENT  
DE COURS D'EAU

**16 000**  
COMMUNES CONCERNÉES  
(débordement de cours  
d'eau, submersion marine,  
ruissellement, coulées de  
boues, remontées de nappes)

DONT  
**300**  
AGGLOMÉRATIONS

**27%**  
DE LA POPULATION  
EXPOSÉE AU RISQUE

**60%**  
DES INDEMNISATIONS  
VERSÉES AU TITRE  
DES CATASTROPHES  
NATURELLES CONCERNENT  
LES INONDATIONS

COÛT ESTIMÉ À  
**7,3**  
MILLIARDS D'EUROS  
(Ministère de la transition  
écologique, 2020)

D'ICI 2050,  
LE MONTANT DES SINISTRES  
POURRAIT AUGMENTER DE  
**47% À 85%**

Du point de vue économique, les inondations représentent **60% des indemnisations** versées au titre des catastrophes naturelles, pour un coût estimé à **7,3 milliards d'euros** (Ministère de la transition écologique, 2020).

Le risque d'inondation s'intensifie déjà à cause de l'impact du changement climatique sur le cycle de l'eau. L'augmentation attendue de la fréquence et de l'intensité des épisodes de précipitations extrêmes va renforcer les risques d'inondations pluviales et fluviales, ainsi que les phénomènes de ruissellement et de coulées d'eaux boueuses, en milieu urbain comme en milieu rural<sup>(15)</sup>. D'après la Cour des comptes, le montant des sinistres pourrait augmenter de 47% à 85% d'ici 2050. La prévention des catastrophes naturelles, notamment par leur identification précise, est donc un sujet primordial.

<sup>15</sup> CEPRI. (2025). Solutions fondées sur la Nature Pour l'adaptation au changement climatique afin de prévenir les risques d'inondation. [https://cepri.net/wp-content/uploads/2025/01/Guide\\_SF\\_N\\_2025\\_2.pdf](https://cepri.net/wp-content/uploads/2025/01/Guide_SF_N_2025_2.pdf)



L'intensification des effets du changement climatique n'est pas seule responsable de l'augmentation du risque. L'expansion urbaine et l'imperméabilisation des sols associée est particulièrement en cause. Pour limiter les effets délétères de l'urbanisation, il faut aussi apprendre à redonner de l'espace aux fonctions naturelles qui la régulent, là où on a trop souvent cherché à contraindre l'eau et ses dynamiques d'écoulement. A ce titre, les solutions fondées sur la nature (SfN) constituent un cadre d'action exemplaire permettant de travailler sur la réduction de l'exposition aux risques tout en restaurant les milieux utiles à la biodiversité, à l'eau, aux paysages et à la qualité de vie.

## Prévenir plutôt que subir

La prévention des inondations ne repose pas sur un seul outil, ni sur une seule échelle d'action. Elle se réfléchit à plusieurs niveaux d'actions : urbanisme, aménagement, gestion des cours d'eau. La compétence GEMAPI<sup>(16)</sup>, exercée par les intercommunalités depuis 2018, couvre notamment la protection contre les inondations, la submersion marine et la restauration des zones humides. Cette compétence vise à mieux intégrer les risques d'inondation dans l'aménagement d'un territoire et ainsi concilier urbanisme, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations. Plusieurs plans intègrent aussi les enjeux d'inondations : le **PLU(i)** doit adapter l'usage du sol en fonction des risques naturels ; le **PPRN**<sup>(17)</sup> et, pour l'inondation, le **PPRI**<sup>(18)</sup>, élaborés par l'État en lien avec les collectivités concernées et les habitants (par concertation), encadrent l'urbanisation dans les zones exposées. Les communes ayant un PPRN doivent élaborer en complément un **plan communal de sauvegarde**

<sup>16</sup> Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

<sup>17</sup> Plan de prévention des risques naturels

<sup>18</sup> Plan de prévention des risques d'inondation

### DÉFINITION

#### Les solutions fondées sur la nature

Désignent des actions de préservation, de restauration ou de gestion de milieux naturels qui permettent de répondre à des besoins très concrets du territoire. En matière d'inondation, elles consistent par exemple à préserver une zone humide, restaurer des berges, redonner de l'espace à un cours d'eau ou rendre à nouveau fonctionnelle une zone naturelle d'expansion des crues. **Elles protègent, tout en restaurant le vivant et en luttant contre le changement climatique.**

(PCS) et fait le lien entre les politiques de gestion de risques au local et la gestion des situations de crise. Le PPRN et le PPRI doivent être compatibles avec le **PGRI**<sup>(19)</sup> qui fixe à l'échelle de bassins hydrauliques ou groupements de bassins les grands objectifs de gestion des risques d'inondation. Enfin, la **SLGRI**<sup>(20)</sup> décline localement les objectifs du PGRI dans les territoires concernés par un risque important.

En matière de couverture assurantielle des administrés, l'absence d'un PPRN couvrant la commune peut avoir des conséquences directes sur les particuliers, leur franchise pouvant être modulée à la hausse lorsque les arrêtés de catastrophe naturelle se répètent pour un même risque sur cinq ans (Annexe I de l'article A. 125-1 du Code des assurances).

**La prévention efficace repose donc sur une chaîne d'outils déjà existante : encore faut-il s'en saisir pleinement.**

Il faut des solutions concrètes, visibles, capables de ralentir, retenir, infiltrer ou répartir l'eau avant qu'elle ne devienne destructive. C'est là que les solutions fondées sur la nature prennent tout leur sens. Elles ne remplacent pas systématiquement les autres dispositifs de protection, mais elles renforcent la résilience du territoire, réduisent les dommages potentiels et apportent des bénéfices durables. Alors qu'elles demandent souvent plus de temps, de coordination foncière, de coopération entre collectivités et d'ingénierie technique elles produisent, sur le long terme, des effets plus robustes que des réponses purement curatives. **Ce sont des solutions de prévention, pas des solutions de court terme.**

Les communes peuvent s'appuyer sur la compétence GEMAPI pour développer des solutions fondées sur la nature, même si celles-ci ne sont pas explicitement mentionnées dans la réglementation. Certains volets de la GEMAPI sont propices à ces approches : la restauration des écosystèmes aquatiques et des zones humides (alinéa 8) constitue un levier direct pour des SfN, tandis que l'aménagement à l'échelle des bassins versants (alinéa 1) permet d'intégrer des dispositifs naturels comme les zones d'expansion des crues. La prévention des inondations (alinéa 5) peut également inclure des solutions s'appuyant sur les milieux naturels, bien que leur mise en œuvre soit plus encadrée administrativement.

<sup>19</sup> Plan de gestion des risques d'inondation

<sup>20</sup> Stratégie locale de gestion des risques d'inondation

Au-delà du cadre réglementaire, la GEMAPI laisse une marge d'initiative aux collectivités, qui peuvent intégrer volontairement des objectifs d'adaptation au changement climatique et de biodiversité dans leurs projets. Les communes peuvent ainsi inscrire les SfN dans une stratégie plus large d'aménagement du territoire, en mobilisant les outils de planification (comme les PGRI ou PLU(i)) pour favoriser des alternatives aux infrastructures « grises » (CEPRI, 2025).

## Les zones naturelles d'expansion des crues, un levier multifonctionnel

Une **zone d'expansion des crues (ZEC)** est un espace naturel ou aménagé dans lequel les eaux se répandent lors du débordement d'un cours d'eau dans son lit majeur. Ce stockage temporaire permet d'**écrêter la crue**, d'étaler sa durée d'écoulement et de réduire la violence de l'onde à l'aval. En général, il s'agit de secteurs non ou peu urbanisés, encore capables d'absorber une partie des excès d'eau. **L'idée est simple : favoriser le débordement de l'eau vers les zones humides qui en ont besoin, pour éviter qu'elle ne déborde là où les enjeux humains sont les plus forts.**

Au-delà de leur rôle d'écrêtage des crues et de régulation du débit des cours d'eau, les ZEC jouent un rôle multifonctionnel en influant positivement sur la préservation de la biodiversité, la fertilité des sols, l'épuration efficace de l'eau (par absorption des polluants comme les nitrates et les phosphates), la recharge de la nappe et la valorisation patrimoniale des fonds de vallée. La multitude des bénéfices associée à cette solution fondée sur la nature lui confère un rôle structurant pour une meilleure gestion de l'eau dans un contexte urgent d'adaptation au changement climatique. Durant les deux dernières décennies, l'eau des précipitations en France et l'eau des cours d'eau des pays voisins a diminué de 14%<sup>(21)</sup> et le niveau des nappes phréatiques a ainsi baissé. Miser sur des actions pour stocker et réguler naturellement l'eau en s'appuyant sur les milieux naturels apparaît comme une solution efficace.

<sup>21</sup> Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires. (2022). *Évolutions de la ressource en eau renouvelable en France métropolitaine de 1990 à 2018*. [https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2022-06/datalab\\_102\\_ressources\\_en\\_eau\\_juin2022.pdf](https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2022-06/datalab_102_ressources_en_eau_juin2022.pdf)

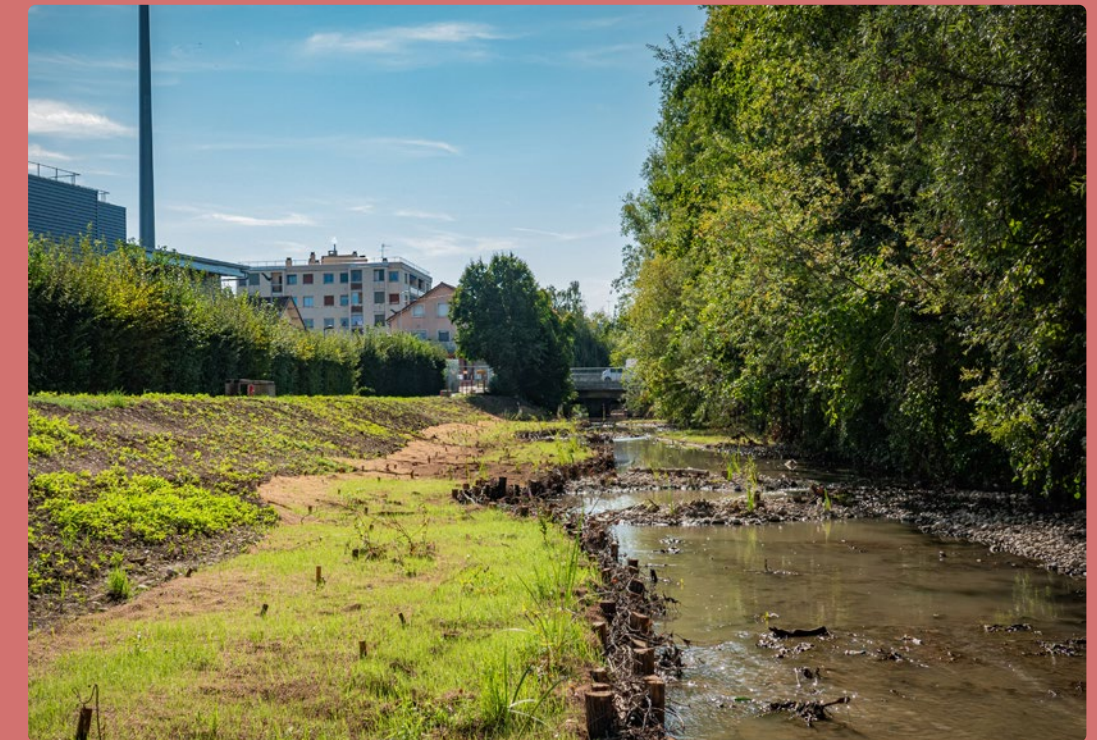
## RESTAURATION DE LA REYSSOUZE ET DÉBÉTONNISATION DU CANAL DE LOËZE

### Un projet Nature 2050

À Bourg-en-Bresse, la rivière Reyssouze évolue dans un contexte urbain et péri-urbain. Le risque inondation étant important dans la zone urbaine, dans les années 60, le canal de Loëze a été creusé et bétonné pour dévier les crues de la Reyssouze en dehors du centre-ville. Le béton ne laisse que peu de place à l'infiltration de l'eau et à la biodiversité, et le canal forme également un îlot de chaleur conséquent à travers la ville (+50°C enregistré durant l'été 2023).

Le syndicat Reyssouze et Affluents porte un ambitieux projet de restauration morpho-écologique de la rivière Reyssouze et de ses affluents. Cette opération est découpée en quatre grandes phases de travaux ayant pour but de restaurer les fonctionnalités écologiques du cours d'eau, d'améliorer la résilience du territoire face aux changements climatiques et de développer de nouveaux circuits de mobilité douce pour les habitants.

Entre 2024 et 2025, une phase de déboisement et de traitement des espèces exotiques envahissantes a été réalisée, suivie d'une débétonisation du canal de Loëze et d'une restauration morpho-écologique de la Reyssouze. Le projet et ses résultats sera ensuite suivi jusqu'à 2050.



Ce projet est lauréat de l'édition 2023-2024 de l'appel à projets « Fonds MAIF pour le vivant – Nature 2050 » et bénéficie d'un soutien financier permettant sa mise en œuvre et son intégration au programme Nature 2050.



Plusieurs niveaux d'action sont possibles<sup>(22)</sup> et combinables grâce à des interventions graduées :

- La **préservation**, lorsque la zone joue encore pleinement son rôle tampon à l'aval des secteurs urbanisés.
- La **restauration ou l'optimisation**, lorsque le fonctionnement de la zone a été altéré par des aménagements : il peut alors s'agir, par exemple, de restaurer des berges, de remettre en fonctionnement une zone humide, de reconnecter un espace au débordement du cours d'eau ou de redonner de la capacité de stockage à un milieu.

**Il ne s'agit donc pas d'une solution unique, mais d'une palette d'interventions graduées selon l'état du site et les besoins du territoire.**

Cette logique permet aussi de préserver et revaloriser le patrimoine naturel et paysager de la commune. Là où certaines réponses techniques ont parfois eu pour effet de durcir les milieux, les solutions fondées sur la nature peuvent au contraire restaurer des paysages, redonner de la fonctionnalité écologique et réinscrire le caractère naturel des débordements au cœur de l'aménagement du territoire, afin de le rendre plus habitable et plus résilient.

En redonnant ainsi de la place à la nature, on s'émancipe également de la surenchère d'infrastructures grises (solutions d'ingénierie civile), coûteuses à mettre en place et à entretenir, au profit du fonctionnement naturel des écosystèmes, plus pérennes à long terme<sup>(23)</sup>, mais aussi moins coûteux. En effet, les coûts globaux des projets de solutions fondées sur la nature sont en moyenne inférieurs de 50% par rapport à un projet classique<sup>(24)</sup>, par exemple : il est estimé que les bénéfices économiques à long terme de la restauration de zones naturelles d'expansion de crues sont cinq fois supérieurs aux coûts<sup>(25)</sup>.

Elles peuvent aussi contribuer à limiter certains phénomènes d'érosion des berges ou de dégradation des milieux aquatiques, en rétablissant un fonctionnement plus naturel du cours d'eau. **La nature n'est pas seulement un cadre à protéger : c'est une infrastructure de prévention.**

<sup>22</sup> Les Zones d'Expansion des Crues—ZEC | Seine Grands Lacs. (s. d.). Consulté 11 juin 2026, à l'adresse <https://www.seinegrandslacs.fr/les-zones-dexpansion-des-crues-zec>

<sup>23</sup> Kiedrzyńska, E., Kiedrzyński, M., & Zalewski, M. (2015). Sustainable floodplain management for flood prevention and water quality improvement. *Natural Hazards*, 76(2), 955-977. <https://doi.org/10.1007/s11069-014-1529-1>

<sup>24</sup> World Economic Forum. (2022). BiodiverCities by 2030 : Transforming Cities' Relationship with Nature. [https://www3.weforum.org/docs/WEF\\_BiodiverCities\\_by\\_2030\\_2022.pdf](https://www3.weforum.org/docs/WEF_BiodiverCities_by_2030_2022.pdf)

<sup>25</sup> Gourevitch, J. D., Singh, N. K., Minot, J., Raub, K. B., Rizzo, D. M., Wemple, B. C., & Ricketts, T. H. (2020). Spatial targeting of floodplain restoration to equitably mitigate flood risk. *Global Environmental Change*, 61, 102050. <https://doi.org/10.1016/j.gloenvcha.2020.102050>

## En synthèse – Redonner aux territoires leurs capacités d'absorption de l'eau

Prévenir les inondations, ce n'est pas seulement construire plus d'ouvrages ou réparer après les crues. C'est aussi mieux aménager, mieux protéger les milieux et mieux utiliser les fonctions naturelles du territoire. Les solutions fondées sur la nature permettent de réduire le risque tout en restaurant la qualité écologique, hydrologique et paysagère de la commune. Elles demandent du temps, de l'anticipation, du foncier, de la coordination et souvent un travail à plusieurs échelles. Mais elles offrent, en retour, une protection plus durable, plus multifonctionnelle et plus cohérente avec les enjeux climatiques à venir.

Dans cette perspective, l'objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) s'impose comme un levier essentiel pour préserver et restaurer les sols, condition indispensable au bon fonctionnement des cycles naturels de l'eau et à la résilience des territoires face aux risques d'inondation.

*Pour en savoir plus sur les outils et financements mobilisables, voir l'annexe.*

## Sur les communes littorales, ne pas anticiper coûtera plus cher qu'agir : gérer et freiner l'érosion côtière et la submersion

Les ordres de grandeur confirment l'urgence. **Près d'un quart des côtes françaises** sont touchées par l'érosion<sup>(26)</sup>, et **près de 20 % du trait de côte naturel est en recul**. Aujourd'hui, l'équivalent d'un terrain de football disparaît tous les 4 à 5 jours en France<sup>(27)</sup>. À horizon 2028, c'est **environ 1 000 bâtiments** qui pourraient être touchés par le recul du trait de côte en France, pour une valeur estimée à **240 millions d'euros** (Cerema, 2024). À horizon 2050, ce sont 5 200 logements et 1 400 locaux d'activité qui pourraient être affectés, pour une valeur d'environ 1,2 milliard d'euros (Cerema, 2024).

<sup>26</sup> L'érosion côtière correspond à une perte progressive de sédiments le long du littoral, un phénomène qui entraîne le recul du trait de côte et s'accélère avec le changement climatique.

<sup>27</sup> Érosion du littoral : À quoi s'attendre et comment s'adapter ? (s. d.-a). Consulté 11 juin 2026, à l'adresse <https://www.adaptation-changement-climatique.gouv.fr/dossiers-thematiques/impacts/erosion-du-littoral->

En parallèle à l'échelle nationale, **près de 1,5 million de personnes** résident dans des zones potentiellement exposées à la submersion marine<sup>(28)</sup>, qui correspond à l'inondation temporaire par la mer de zones côtières.

L'érosion côtière ne reconfigure pas seulement le rivage. Elle recompose des systèmes territoriaux entiers, et ses logiques socio-spatiales : habitat, foncier, mobilités, tourisme, activités économiques, réseaux, cadre de vie. Pour un maire, l'enjeu n'est donc pas uniquement environnemental. Il est aussi budgétaire, assurantiel, urbanistique et social. Dernier exemple en date, Treffogat, dans le Finistère, où 7 maisons ont été rachetées puis démolies dans le cadre du PAPI<sup>(29)</sup> Littoral Sud Finistère, pour un coût de **3,18 millions d'euros**, dont **2,17 millions financés par l'État**. À Lacanau, les estimations évoquent **près de 300 millions d'euros**<sup>(30)(31)</sup> pour une acquisition préventive des biens menacés d'ici 2050, interrogeant dès lors frontalement les populations locales et les dynamiques d'aménagement menées par les communes.

**Ces chiffres traduisent une réalité politique simple : une action publique trop lente induit des surcoûts.**

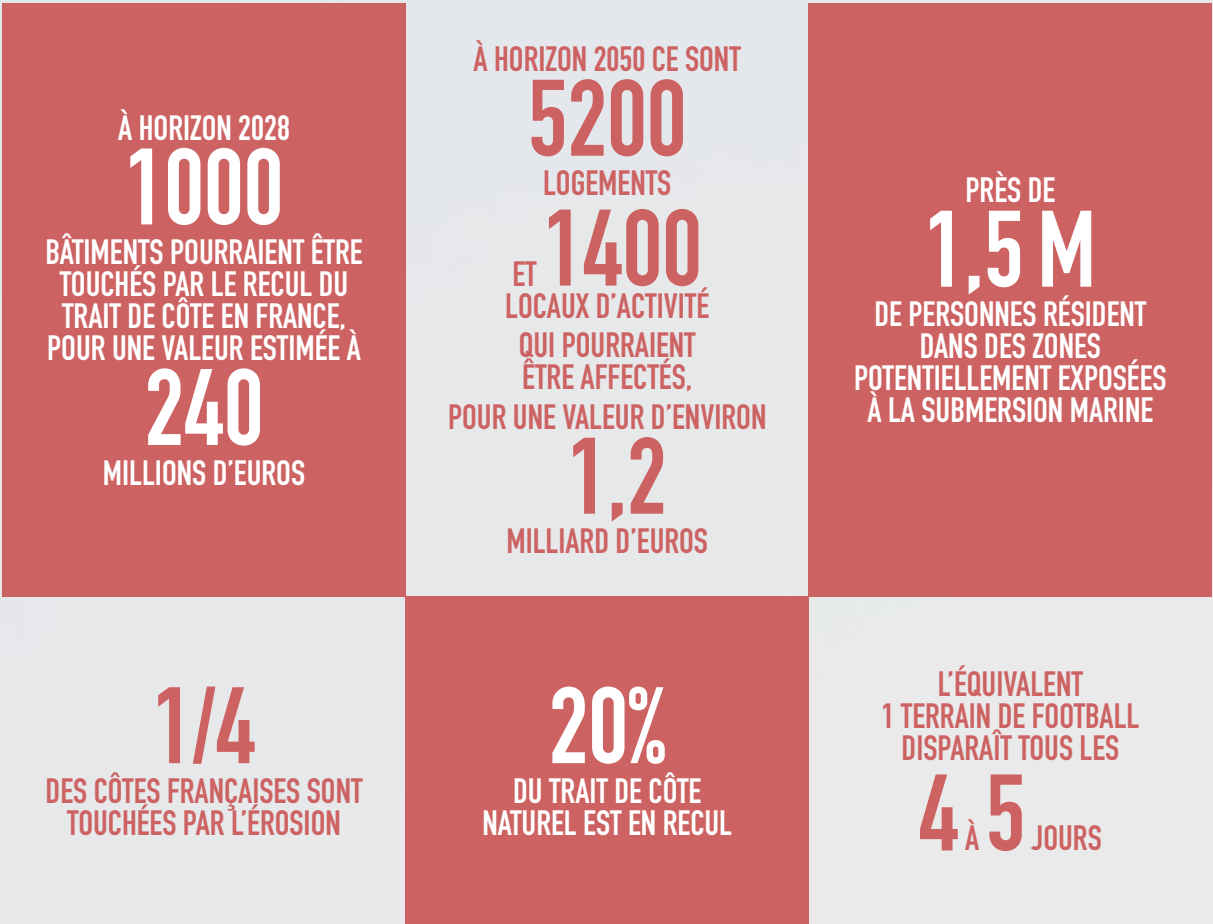
Cette tension est d'autant plus forte que, dans de nombreuses communes côtières, les biens continuent de se vendre à des valeurs élevées malgré l'existence d'un risque connu. Les maires et leurs administrés se retrouvent alors confrontés à d'épineuses interrogations sur les solutions d'indemnisation des biens et des personnes. A ce jour, l'érosion côtière ne relève pas du périmètre du fonds Barnier tel qu'il est défini par le code de l'environnement, ce qui laisse les collectivités face à des besoins de financement majeurs pour protéger, relocaliser, acquérir, restaurer ou recomposer la trame urbaine. Cela crée aussi une inégalité manifeste entre territoires exposés à d'autres risques naturels comme la submersion marine ou des crues, mais inégalement reconnus par les outils nationaux de prévention. (Légifrance)

<sup>28</sup> Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires. (2024). Chiffres clés de la mer et du littoral Edition 2024. <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/edition-numerique/chiffres-cles-mer-littoral/pdf/chiffres-cles-de-la-mer-et-du-littoral.pdf>

<sup>29</sup> Programme d'actions de prévention des inondations

<sup>30</sup> Taupin, B. (2023, février 17). Erosion côtière : « Il faut que les populations parviennent à se projeter dans un autre avenir ». Le Monde. [https://www.lemonde.fr/idees/article/2023/02/17/erosion-cotiere-il-faut-que-les-populations-parviennent-a-se-projeter-dans-un-autre-avenir\\_6162281\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2023/02/17/erosion-cotiere-il-faut-que-les-populations-parviennent-a-se-projeter-dans-un-autre-avenir_6162281_3232.html)

<sup>31</sup> Recul du trait de côte : Lacanau se transforme | Banque des Territoires. (2025, mai 14).





Dans certaines villes, le recul du trait de côte est déjà trop avancé et se pose alors la question de la stratégie d'adaptation. Certains choisissent de reculer certains bâtiments ou zones de la ville, ou doivent en arriver à la destruction de bâtiments, comme à Soulac-sur-mer ou plusieurs bâtiments ont été détruits et relocalisés.

### L'anticipation : de la protection politique à l'outil d'aménagement

Le décret n° 2026-95 du 13 février 2026 a actualisé la liste des communes dont l'action en matière d'urbanisme et la politique d'aménagement doivent être adaptées à l'érosion du littoral. A leur demande, les communes peuvent intégrer ce décret qui couvre près de 371 communes en France et structurer ainsi leurs documents d'urbanisme permettant d'identifier les secteurs exposés, de mieux encadrer les constructions nouvelles et de préparer une trajectoire d'adaptation plutôt que de subir des décisions dans l'urgence ([Légifrance](#)). Ce type d'approche proactive permet aussi d'avoir une vision plus planifiée des enjeux économiques, car en lien avec la planification urbaine de la commune. Du point de vue terrain, l'approche des enjeux de submersion ou d'érosion côtière à partir de solutions fondées sur la nature permettent de concevoir des infrastructures de protection sans-regret efficaces et aux nombreux co-bénéfices : préservation et restauration des plages, dunes et forêts dunaires ; restauration des marais, estuaires et lagunes ; désartificialisation et, dans certains cas, dépoldérisation ; préservation ou restauration des herbiers marins. Ces milieux jouent un rôle de **barrière naturelle**, amortissent l'énergie des vagues, limitent les intrusions marines et renforcent la résilience du territoire tout en restaurant la biodiversité.

La restauration dunaire en est l'une des démonstrations les plus concrètes. Les dunes sont fragilisées par l'élévation du niveau de la mer, l'intensification et la fréquence des tempêtes et la pression humaine. Lorsque l'arrière-dune est urbanisée, elles ne peuvent plus migrer naturellement et peuvent se transformer en falaises sableuses instables, augmentant les risques pour les habitations et les infrastructures. Restaurer les dunes, c'est redonner à ces milieux leur fonctionnement hydrosédimentaire naturel, donc leur capacité à jouer leur rôle de rempart. Cela passe notamment par la gestion de la fréquentation et du piétinement, la stabilisation du sable, la restauration de la végétation dunaire et la restitution d'espaces de mobilité aux cordons dunaires.

La prise en compte des enjeux d'érosion littorale et de submersion ne relève pas uniquement de la gestion des risques, mais constitue également une opportunité de revalorisation des territoires côtiers. En s'appuyant sur les solutions fondées sur la nature, les politiques d'aménagement peuvent contribuer à préserver les paysages littoraux et mettre en avant le patrimoine naturel d'un territoire.

*Voir l'annexe pour en savoir plus sur les outils disponibles pour les communes pour gérer et ralentir l'érosion côtière.*

## SOULAC-SUR-MER, UNE VILLE AMENÉE À RECOMPOSER SON LITTORAL

Au confluent de l'estuaire de la Gironde et de l'Océan Atlantique, Soulac-sur-mer est une des communes le plus touchées en Europe par le recul du trait de côte, avec en moyenne de 4 à 8 mètres par an<sup>(1)</sup>. La Communauté de Communes Médoc Atlantique, dont Soulac-sur-mer fait partie, a mis en place une stratégie locale de gestion de la bande côtière.

Plusieurs projets pour limiter l'érosion ont été développés. On peut parler notamment du projet des Mattes de Paladon, qui se base sur des solutions fondées sur la nature pour reconnecter les marais littoraux à l'estuaire de la Gironde. Des opérations de restauration permettront de retrouver des dynamiques plus naturelles de circulation de l'eau et des espèces présentes : suppression de fossés de drainage, créations de levées de terres naturelles, création d'une mosaïque de milieux humides... Les aménagements permettront de ralentir les flux d'eau responsables de l'érosion du trait de côte et aideront à mieux absorber les crues et submersions marines<sup>(2)</sup>. Ce projet, intégré dans le programme Nature 2050, débutera en 2026. La commune de Soulac-sur-mer investit ainsi dans des projets visent à renforcer la résilience du territoire en s'appuyant sur les dynamiques naturelles des écosystèmes, avec une logique de long terme.

En parallèle, des solutions grises continuent d'être mises en œuvre, comme le ré-ensablement, avec, en 2026, le pompage dans l'estuaire de 200 000 m<sup>3</sup> de sable déversés ensuite sur la plage. Cette mesure, au coût de 3,5 millions d'euros de fonds publics et européens<sup>(3)</sup>, permet de préserver rapidement les usages du littoral et l'attractivité touristique, mais son efficacité reste temporaire et nécessite des investissements récurrents. Ce type d'opération permet de gagner du temps, pour établir une planification partagée et concertée pour à terme, une relocalisation d'une partie voire de la totalité de la commune<sup>(4)</sup>.

Cette coexistence de deux approches d'adaptation met en lumière une forme de contradiction. Les solutions fondées sur la nature apparaissent généralement plus durables et mieux adaptées aux évolutions futures du littoral, et les solutions grises cherchent avant tout à maintenir les activités économiques et les infrastructures existantes. Pour les maires et les acteurs locaux, le choix est particulièrement délicat : ils doivent répondre aux attentes immédiates des habitants, des commerçants et du secteur touristique, dont l'économie dépend largement de la proximité de l'océan, tout en préparant l'adaptation du territoire sur plusieurs décennies.

Ainsi, la stratégie de Soulac-sur-Mer ne traduit pas seulement un débat technique sur les moyens de lutter contre l'érosion, mais aussi un arbitrage politique entre l'urgence économique du présent et la recherche de solutions plus durables pour l'avenir. La mise en œuvre simultanée de solutions grises et de solutions fondées sur la nature reflète cette volonté de concilier des temporalités et des intérêts parfois difficiles à faire converger.



<sup>1</sup> Recomposition du littoral de Soulac-sur-Mer. (s. d.-a). Aménagement durable. Consulté 11 juin 2026, à l'adresse <https://amenagement-durable.ecologie.gouv.fr/recomposition-du-littoral-soulac-mer>

<sup>2</sup> Les Mattes de Paladon. (s. d.). Entreprise MAIF. Consulté 11 juin 2026, à l'adresse <https://entreprise.maif.fr/environnement/fonds-maif-pour-le-vivant/projets-soutenus/les-mattes-de-paladon>

<sup>3</sup> Érosion du littoral : À quoi s'attendre et comment s'adapter ? (s. d.-a). Consulté 11 juin 2026, à l'adresse <https://www.adaptation-changement-climatique.gouv.fr/dossiers-thematiques/impacts/erosion-du-littoral->

<sup>4</sup> À Soulac-sur-Mer, le réensablement de la plage passe à l'ère industrielle. (2026, avril 22). ICI. <https://www.radiofrance.fr/francebleu/podcasts/l-info-d-ici-ici-gironde/a-soulac-sur-mer-le-reensablement-de-la-plage-passe-a-l-ere-industrielle-4528059>



# APPORTER DE LA NATURE EN VILLE

## RÉPONDRE À UN BESOIN DE NATURE, FAIRE FACE À LA CHALEUR, RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ

Aujourd'hui, les Français vivent en moyenne à au moins **16 km d'un espace naturel**<sup>(32)</sup>. Dans le même temps, **86% des Français** estiment que leur quotidien et leur avenir dépendent de la biodiversité<sup>(33)</sup>. Ce décalage est révélateur : l'aspiration à davantage de nature est forte, mais l'accès concret au vivant s'est distendu, en particulier dans les espaces urbains.

Cette attente d'espaces de nature ne relève pas seulement du cadre de vie. Elle touche désormais à l'habitabilité même de la ville.

En France, les vagues de chaleur sont déjà plus fréquentes qu'au début des années 2000, et elles pourraient être **cinq fois plus nombreuses d'ici 2050**<sup>(34)</sup>. Les scénarios climatiques projettent en outre une hausse de la température moyenne comprise entre **+1°C et +4°C** d'ici la fin du siècle<sup>(35)</sup>. Dans un pays où près de **80% de la population** vit en milieu

<sup>32</sup> Cazalis, V., Loreau, M., & Barragan-Jason, G. (2023). A global synthesis of trends in human experience of nature. *Frontiers in Ecology and the Environment*, 21(2), 85-93. <https://doi.org/10.1002/fee.2540>

<sup>33</sup> Office français de la biodiversité, Toluna, & Harris Interactive. (2024). Les Français et la biodiversité, Baromètre—Vague 2024. <https://harris-interactive.fr/wp-content/uploads/sites/6/2024/07/Rapport-Harris-Les-Francais-et-la-biodiversite-OFB-vague-2-Rapport-principal-sans-responsables.pdf>

<sup>34</sup> Canicule : À quoi s'attendre et comment s'adapter ? (s. d.). Consulté 11 juin 2026, à l'adresse <https://www.adaptation-changement-climatique.gouv.fr/dossiers-thematiques/impacts/canicule-Acteur-Economique>

<sup>35</sup> Canicule : À quoi s'attendre et comment s'adapter ? (s. d.). Consulté 11 juin 2026, à l'adresse <https://www.adaptation-changement-climatique.gouv.fr/dossiers-thematiques/impacts/canicule-Acteur-Economique>

**86%**  
DES FRANÇAIS ESTIMENT  
QUE LEUR QUOTIDIEN ET  
LEUR AVENIR DÉPENDENT  
DE LA BIODIVERSITÉ

LES FRANÇAIS VIVENT EN  
MOYENNE À AU MOINS  
**16 km**  
D'UN ESPACE NATUREL

LES VAGUES DE CHALEURS  
POURRAIENT ÊTRE  
**5**  
FOIS PLUS NOMBREUSES  
D'ICI 2050

urbain<sup>(36)</sup>, les enjeux en ville sont forts et les espaces urbains risquent, à terme, de devenir en partie invivables. Cette situation pose des enjeux majeurs, en particulier pour les populations les plus sensibles comme les personnes âgées et les enfants. Elle souligne aussi le besoin croissant d'un accès à des expériences de nature en ville, essentielles pour le bien-être et la santé. Face à ces défis, la végétalisation urbaine devient un véritable enjeu démocratique et citoyen : les maires doivent pleinement s'en emparer pour adapter les villes et protéger leurs habitants.

## Rafrâichir la ville : une transformation urbaine d'ensemble

Pour végétaliser, si on cible la végétalisation de pleine terre, la **désimperméabilisation des sols** est la première étape. Remplacer des surfaces imperméables — bitume, béton, enrobés — par des sols perméables permet de restaurer l'infiltration de l'eau, de favoriser la présence d'eau et de végétation, et donc de refroidir l'air par évaporation et évapotranspiration<sup>(37)</sup>. L'effet est mesurable : ce type d'action peut entraîner une baisse médiane de température de l'air de **-2,5°C**<sup>(38)</sup>. La présence d'eau en ville peut aussi être pensée sous forme de restauration ou création de plans d'eau, bassins, fontaines, qui contribuent à refroidir l'air ambiant<sup>(39)</sup>. Selon les configurations, la baisse de température peut aller de **1 à 7°C**<sup>(40)</sup>.

<sup>36</sup> Toujours plus d'habitants dans les unités urbaines—Insee Focus—210. (s. d.). Consulté 11 juin 2026, à l'adresse <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4806684>

<sup>37</sup> ADEME. (s. d.). Plus fraîche ma ville | Désimperméabilisation. Consulté 11 juin 2026, à l'adresse <https://plusfraichemaville.fr/fiche-solution/desimpermeabilisation>

<sup>38</sup> ADEME. (s. d.). Plus fraîche ma ville | Désimperméabilisation. Consulté 11 juin 2026, à l'adresse <https://plusfraichemaville.fr/fiche-solution/desimpermeabilisation>

<sup>39</sup> ADEME. (s. d.-b.). Plus fraîche ma ville | Fontaines et réseaux de fontainerie. Consulté 11 juin 2026, à l'adresse <https://plusfraichemaville.fr/fiche-solution/fontaines-reseau-fontainerie>

<sup>40</sup> ADEME. & CEREMA. (2021). *Rafrâichir les villes : Des solutions variées*. <https://doc.cerema.fr/Default/doc/SYRACUSE/595807/rafrachir-les-villes-des-solutions-variees>



Vient ensuite l'étape de la **végétalisation de l'espace public**, avec notamment l'augmentation de la surface arborée. Elle agit directement sur le microclimat urbain grâce à l'ombrage et à l'évapotranspiration. Bien conçue, elle peut produire une baisse médiane de température de l'air de **-4 °C**<sup>(41)</sup>. L'effet rafraîchissant peut-être renforcé par l'implantation de plusieurs strates végétales (arbustives, herbacées) qui apporteront d'avantage d'effets d'ombrage et d'évapotranspiration. L'efficacité dépendra du choix des plantes, de leur densité, de leur adaptation au climat local et de la vigilance portée aux espèces les plus allergisantes<sup>(42)</sup>. Une gestion différenciée des pelouses ou prairies, c'est-à-dire l'application d'un entretien différent en fonction des usages des zones végétalisées, peut aussi favoriser l'effet de rafraîchissement. Espacer les tontes par exemple, permet de favoriser la biodiversité et mieux conserver la fraîcheur du sol.

<sup>41</sup> ADEME. (s. d.-c). Plus fraîche ma ville | Planter un arbre. Consulté 11 juin 2026, à l'adresse <https://plusfraichemaville.fr/fiche-solution/planter-un-arbre>

<sup>42</sup> Région Ile-de-France, ADEME, I Care, & ALTO step. (2012). Guide de recommandation pour lutter contre l'effet d'îlot de chaleur urbain à destination des collectivités territoriales. <https://www.actu-environnement.com/media/pdf/dossiers/786-guide-lutte-icu.pdf>

DÉFINITION

Le phénomène d'îlot de chaleur urbain

L'îlot de chaleur urbain correspond à un écart de température entre la ville et les espaces environnants, particulièrement marqué la nuit. Les surfaces minérales absorbent la chaleur le jour et la restituent ensuite ; les sols imperméabilisés retiennent peu d'eau, ce qui limite l'évaporation et donc le rafraîchissement naturel ; la densité du bâti freine la circulation de l'air et piège la chaleur<sup>(1)</sup>.

Ce phénomène accentue les impacts sanitaires causés par les périodes de fortes chaleurs :

- Inconfort thermique
- Augmentation de la pollution atmosphérique
- Effets physiques : coups de chaleur, déshydratation, difficultés de récupération pour l'organisme<sup>(2)</sup>.

Les personnes âgées, les jeunes enfants, les femmes enceintes et les personnes fragiles sont particulièrement exposés.

<sup>1</sup> Canicules, inondations : Repenser nos villes devient urgent. (s. d.). Consulté 11 juin 2026, à l'adresse <https://www.adaptation-changement-climatique.gouv.fr/dossiers-thematiques/milieux/ville-particulier>

<sup>2</sup> Région Ile-de-France, ADEME, I Care, & ALTO step. (2012). Guide de recommandation pour lutter contre l'effet d'îlot de chaleur urbain à destination des collectivités territoriales. <https://www.actu-environnement.com/media/pdf/dossiers/786-guide-lutte-icu.pdf>

Recréer des espaces végétalisés en zone urbaine favorise également le rétablissement des continuités écologiques favorable à la biodiversité, et permet ainsi d'agir pour restaurer les trames vertes, bleues, brunes et noires (respectivement continuité des espaces végétalisés, des cours d'eau et zones humides, des sols, des espaces sans pollution lumineuse).

L'ambition de ces transformations dépend des choix portés par la commune, dans les documents d'urbanisme comme dans les opérations d'aménagement. Mais, quelle que soit son échelle, elle produit des co-bénéfices majeurs : réduction du risque d'inondation, préservation de l'eau et des sols, accueil de la biodiversité, amélioration du cadre de vie et de l'accès à la nature<sup>(43)</sup>.

Pour une politique de végétalisation efficace, **une vision d'ensemble de la ville** est nécessaire, pour être capable de cibler les quartiers les plus exposés, de tenir compte des usages, de l'eau, de la pleine terre, des continuités écologiques et du confort réel des habitants. Cette approche s'inscrit dans une perspective de santé globale (*One Health*), qui considère de manière intégrée la santé humaine, animale et environnementale, en favorisant des aménagements urbains qui renforcent la biodiversité, améliorent la qualité de l'air et de l'eau. L'adaptation d'une ville passe ainsi par une stratégie globale, comprenant un urbanisme favorable à la santé qui prend en compte l'ensemble des acteurs du territoire et de leurs enjeux.

Végétaliser et désimperméabiliser, ce n'est pas simplement l'embellissement d'un espace, **c'est un levier de résilience et d'habitabilité**. C'est en combinant sol, eau et végétation que les effets produits sont les plus efficaces pour rafraîchir la ville<sup>(44)</sup>.

<sup>43</sup> CEREMA. (2022). La désimperméabilisation des sols : Du principe à la mise en oeuvre. [https://www.cerema.fr/system/files/documents/2022/11/2022\\_plaquette\\_desimpermeabilisation.pdf](https://www.cerema.fr/system/files/documents/2022/11/2022_plaquette_desimpermeabilisation.pdf)

<sup>44</sup> Pour aller plus loin : les fiches du Cerema sur la désimperméabilisation et la renaturation des sols, le guide ADEME-Cerema sur les solutions de rafraîchissement, la plateforme Plus fraîche ma ville.

**-2,5°C**  
DE BAISSÉ DE  
TEMPÉRATURE GRÂCE À LA  
DÉSIMPÉRMÉABILISATION  
DES SOLS

LA VÉGÉTALISATION  
D'ESPACES URBAINS PEUT  
PRODUIRE UNE BAISSÉ  
MÉDIANE DE TEMPÉRATURE DE  
**-4°C**

## Plus de nature pour réhabiliter l'espace urbain

La nature en ville est un facteur de **dynamisation territoriale**. Les aménités environnementales — espaces verts, paysages, qualité du cadre de vie — comptent dans les choix résidentiels des ménages<sup>(45)</sup>. Les communes qui offrent un niveau élevé d'aménités environnementales tendent à attirer davantage d'habitants<sup>(46), (47)</sup>. Elles peuvent aussi stimuler l'économie locale, en soutenant le tourisme, en renforçant la demande de biens et de services, et en favorisant l'implantation d'activités<sup>(48), (49), (50)</sup>. Les habitants vivant dans des environnements plus verdoyants présentent, par ailleurs, des niveaux plus élevés de satisfaction de vie et de bien-être psychologique<sup>(51)</sup>.

Mais cette attractivité a aussi une contrepartie qu'un maire doit anticiper. Dans les communes denses et peuplées, la proximité d'un espace vert peut renforcer la valorisation immobilière. Plus de la moitié, soit **55%**, des communes de plus de 50 000 habitants présentent un impact positif des parcs et jardins sur les prix<sup>(52)</sup>. Les écarts observés autour de certains grands parcs sont parlants : +17 % autour des Buttes-Chaumont à Paris, +11 % autour du parc de la Tête d'Or à Lyon, +8 % autour du Jardin des Plantes à Toulouse et +7 % autour de la Citadelle à Lille<sup>(53)</sup>. La nature améliore la ville, mais si elle est inégalement répartie, elle peut aussi accentuer les écarts. L'enjeu est donc aussi social : répartir équitablement les aménagements, prioriser les quartiers les plus exposés aux îlots de chaleur urbain et veiller à ce que la qualité environnementale ne devienne pas un privilège réservé à certains secteurs.

<sup>45</sup> Talandier, M. (2009). Mesurer l'impact des aménités naturelles, culturelles et environnementales sur le développement économique local. XLVI<sup>e</sup> Colloque de l'ASRDLE. <https://shs.hal.science/halshs-00579163>

<sup>40</sup> Cherry, T. L., & Rickman, D. (Eds.). (2009). *Environmental Amenities and Regional Economic Development*. Routledge. <https://doi.org/10.4324/9780203868485>

<sup>47</sup> Waltert, F. & Schläpfer, F. (2010). Landscape amenities and local development : A review of migration, regional economic and hedonic pricing studies. *Ecological Economics*, Special Section: Ecological Distribution Conflicts, 70(2), 141-152. <https://doi.org/10.1016/j.ecolecon.2010.09.031>

<sup>48</sup> OECD, & Commission, E. (2020). Cities in the World : A New Perspective on Urbanisation. OECD Urban Studies. <https://doi.org/10.1787/d0efcbda-en>

<sup>49</sup> Talandier, M. (2009). Mesurer l'impact des aménités naturelles, culturelles et environnementales sur le développement économique local. XLVI<sup>e</sup> Colloque de l'ASRDLF. <https://shs.hal.science/halshs-00579163>

<sup>50</sup> World Economic Forum. (2022). BiodiverCities by 2030 : Transforming Cities' Relationship with Nature. [https://www3.weforum.org/docs/WEF\\_BiodiverCities\\_by\\_2030\\_2022.pdf](https://www3.weforum.org/docs/WEF_BiodiverCities_by_2030_2022.pdf)

<sup>51</sup> White, M. P., Alcock, I., Wheeler, B. W., & Depledge, M. H. (2013). Would you be happier living in a greener urban area? A fixed-effects analysis of panel data. *Psychological Science*, 24(6), 920-928. <https://doi.org/10.1177/0956797612464659>

<sup>52</sup> World Economic Forum. (2022). BiodiverCities by 2030 : Transforming Cities' Relationship with Nature. [https://www.weforum.org/docs/WEF\\_BiodiverCities\\_by\\_2030\\_2022.pdf](https://www.weforum.org/docs/WEF_BiodiverCities_by_2030_2022.pdf)

<sup>53</sup> World Economic Forum. (2022). BiodiverCities by 2030 : Transforming Cities' Relationship with Nature. [https://www.weforum.org/docs/WEF\\_BiodiverCities\\_by\\_2030\\_2022.pdf](https://www.weforum.org/docs/WEF_BiodiverCities_by_2030_2022.pdf)

## En synthèse

Apporter de la nature en ville, ce n'est pas "verdir" à la marge. C'est répondre à une attente croissante des habitants, protéger face à la chaleur, améliorer la santé, soutenir l'attractivité résidentielle, renforcer le bien-être, recréer du lien avec le vivant et agir concrètement sur la qualité de vie. Pour un maire, c'est aussi un choix de nécessité : sortir d'une logique de juxtaposition de petits aménagements pour engager une **transformation cohérente** de l'espace urbain, fondée sur le sol, l'eau, l'ombre, les usages et l'équité territoriale. En endossant le rôle de maire, ce dernier s'engage à motiver toutes ses décisions administratives, qui doivent aller dans le sens de l'amélioration de la qualité de vie des habitants. Prendre en compte les enjeux d'habitabilité des zones urbaines et de projection à long terme est aujourd'hui une nécessité et la motivation des choix allant en ce sens semble aujourd'hui logique.

## Pour une vision intégrée des enjeux d'éducation et de santé : végétaliser les cours d'école

La végétalisation des cours d'école ne répond pas seulement à un enjeu de confort. Elle touche à quelque chose de plus profond : le rapport même des enfants à la nature. Le concept de "Shifting Baseline Syndrome", ou amnésie générationnelle environnementale, formulé par Daniel Pauly puis repris par Peter H. Kahn Jr., montre que chaque génération tend à considérer comme normal l'état de l'environnement dans lequel elle a grandi<sup>(64)</sup>. Appliqué aux milieux urbains, cela signifie que des enfants grandissant dans des espaces très artificialisés peuvent progressivement perdre la perception du manque de nature et développer des attentes écologiques plus faibles. **Plus on s'habitue à un environnement artificiel, moins l'absence de vivant apparaît comme un manque et moins l'on est spontanément enclin à la défendre.**

C'est pourquoi l'accès à la nature dès le plus jeune âge est essentiel. Il répond à un besoin de nature, mais il agit aussi sur trois dimensions structurantes : **le bien-être psychologique et la santé mentale ; la santé physique et la qualité de l'air ; le jeu, l'activité physique et le développement global de l'enfant.** L'accès à la nature favorise la

<sup>54</sup> Kahn, P. H., & Kellert, S. R. (2002). Children's Affiliations with Nature : Structure, Development, and the Problem of Environmental Generational Amnesia. <https://doi.org/10.7551/mitpress/1807.003.0005>



mémoire, l'attention, l'autodiscipline et la réduction du stress<sup>(55)</sup>,<sup>(56)</sup>. Ces effets positifs peuvent aussi soutenir des enfants souffrant de TDAH, d'anxiété ou de dépression<sup>(57)</sup>. Une végétation dense permet de réduire certains polluants atmosphériques<sup>(58)</sup> et améliore ainsi la santé respiratoire des enfants<sup>(59)</sup>. Enfin, les espaces végétalisés offrent des formes de jeu plus riches et plus diversifiées — exploration, construction, manipulation, imagination, jeux de groupe — qui ont des effets positifs sur la santé, le développement cérébral et les compétences socio-émotionnelles<sup>(60)</sup><sup>(61)</sup><sup>(62)</sup>. **Végétaliser une cour, c'est transformer un espace de récréation en espace de développement. C'est un investissement climatique, éducatif et social.**

La commune, en tant que propriétaire et gestionnaire des écoles primaires, porte une responsabilité directe dans la qualité des environnements de vie proposés aux enfants et, à travers eux, dans la manière dont les jeunes générations se construisent un rapport au vivant. À ce titre, la végétalisation des cours d'école constitue un levier d'action particulièrement accessible, concret et immédiatement mobilisable. Les communes ont la capacité d'agir directement sur des espaces qu'elles maîtrisent pleinement. En requalifiant ces lieux du quotidien, elles peuvent à la fois améliorer la santé et le bien-être des enfants, mais aussi contribuer activement à former des citoyens plus sensibles aux enjeux environnementaux.

Le **coût moyen d'un projet de végétalisation** s'élève à environ **31 000 €** dans un village ou un bourg, **340 000 €** dans une grande ville et **470 000 €** dans une métropole. Hors Paris, le coût moyen se situe entre **70 et 133 €/m<sup>2</sup>**<sup>(63)</sup>. Présentés seuls, ces montants peuvent sembler élevés ; replacés dans une logique de mandat, ils deviennent au contraire des repères utiles pour arbitrer, planifier et assumer une stratégie d'investissement dans la durée.

<sup>55</sup> McCormick, R. (2017). Does Access to Green Space Impact the Mental Well-being of Children : A Systematic Review. Journal of Pediatric Nursing: Nursing Care of Children and Families, 37, 3-7. <https://doi.org/10.1016/j.pedn.2017.08.027>

<sup>56</sup> Kelz, C., Evans, G. W., & Röderer, K. (2015). The Restorative Effects of Redesigning the Schoolyard : A Multi-Methodological, Quasi-Experimental Study in Rural Austrian Middle Schools. Environment and Behavior, 47(2), 119-139. <https://doi.org/10.1177/0013916513510528>

<sup>57</sup> Fyfe-Johnson, A. L., Hazlehurst, M. F., Perrins, S. P., Bratman, G. N., Thomas, R., Garrett, K. A., Hafferty, K. R., Cullaz, T. M., Marcuse, E. K., & Tandon, P. S. (2021). Nature and Children's Health : A Systematic Review. Pediatrics, 148(4). <https://doi.org/10.1542/peds.2020-049155>

<sup>58</sup> Dadvand, P., Rivas, I., Basagaña, X., Alvarez-Pedrerol, M., Su, J., De Castro Pascual, M., Amato, F., Jerret, M., Querol, X., Sunyer, J., & Nieuwenhuijsen, M. J. (2015). The association between greenness and traffic-related air pollution at schools. Science of The Total Environment, 523, 59-63. <https://doi.org/10.1016/j.scitotenv.2015.03.103>

<sup>59</sup> Bogerd, N. van den, Hovinga, D., Hiemstra, J. A., & Maas, J. (2023). The Potential of Green Schoolyards for Healthy Child Development : A Conceptual Framework. Forests, 14(4). <https://doi.org/10.3390/f14040660>

<sup>60</sup> Van den Bogerd, N., Struiksm, M., Hovinga, D., & Maas, J. (2025). From green to greener : Exploring associations between green schoolyard design and primary school children's recess behaviors. Urban Forestry & Urban Greening, 107. <https://doi.org/10.1016/j.ufug.2025.128809>

<sup>61</sup> Bogerd, N. van den, Hovinga, D., Hiemstra, J. A., & Maas, J. (2023). The Potential of Green Schoolyards for Healthy Child Development : A Conceptual Framework. Forests, 14(4). <https://doi.org/10.3390/f14040660>

<sup>62</sup> Flax, L., Korthals Altes, R., Kupers, R., & Mons, B. (2020). Greening schoolyards—An urban resilience perspective. Cities, 106, 102890. <https://doi.org/10.1016/j.cities.2020.102890>

<sup>63</sup> Banque des territoires, & EduRénov. (2010). Végétalisation des cours d'école. [https://www.banquedesterritoires.fr/sites/default/files/2025-09/25\\_06.10%20-%20EduRenov%20-%20Etude%20v%C3%A9g%C3%A9tatisation%20-%20HD%20%28web%29.pdf](https://www.banquedesterritoires.fr/sites/default/files/2025-09/25_06.10%20-%20EduRenov%20-%20Etude%20v%C3%A9g%C3%A9tatisation%20-%20HD%20%28web%29.pdf)

Quels moyens de financements ?

**Fonds nationaux, départementaux et régionaux :** Fonds vert, France Relance, Dotation à l'investissement local, fonds de l'ADEME, fonds des conseils régionaux et départementaux, programmes de l'ANRU<sup>(1)</sup> et de l'ANCT<sup>(2)</sup>....

**Agences de l'eau :** soutien aux projets de végétalisation comprenant une meilleure gestion des eaux pluviales

**Banque des Territoires :** EduRénov (projet avec composante énergétique), Aquaprêt (projet avec composante gestion de l'eau).

<sup>1</sup> Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

<sup>2</sup> Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

EXEMPLE

L'école maternelle et élémentaire de la Porte d'Eau à Dunkerque

L'exemple de **l'école maternelle et élémentaire de la Porte d'Eau à Dunkerque** montre bien ce que peut produire une approche globale. La cour y a été repensée pour intégrer des secteurs dédiés au jeu, à l'expression artistique, à la nature et à l'enseignement en extérieur. Le projet a également permis de végétaliser la cour et de déconnecter la moitié des toitures du réseau d'assainissement. Coût total de l'opération : **360 000 €**, dont une partie subventionnée par l'Agence de l'eau<sup>(1)</sup>.

La Ville de Lyon a lancé un programme d'actions depuis 2020 pour adapter la ville aux besoins des enfants et favoriser leur épanouissement. Sécurisation des rues aux abords des écoles, accompagnement des professeurs pour plus de temps scolaire en dehors de l'école dans les parcs et jardins de quartiers, mais aussi végétalisation des cours d'école avec aujourd'hui 37 établissements scolaires et 34 crèches qui disposent d'une cour nature<sup>(2)</sup>. Lyon fait partie du réseau « Ville amie des enfants » de l'UNICEF depuis 2020, montrant un engagement pour améliorer le bien-être des enfants sur le territoire.

<sup>1</sup> Cerema. (2024). Résilience et cours d'école. Fiche n° 4. Réaménagement de cours d'école : Re-création d'espaces inclusifs et créatifs (Résilience et cour d'école : série de fiches). <https://doc.cerema.fr/Default/doc/SYRACUSE/598379/resilience-et-cours-d-ecole-fiche-n-4-reamenagement-de-cours-d-ecole-re-creation-d-espaces-inclusifs>

<sup>2</sup> Les cours nature | Ville de Lyon. (s. d.). Consulté 11 juin 2026, à l'adresse <https://www.lyon.fr/vie-pratique/enfance-et-education/les-cours-nature>



# SOUVERAINETÉ, ALIMENTATION SAIN ET RÉSILIENCE DES ÉCOSYSTÈMES AGRICOLES

## RECONCEVOIR LES APPROVISIONNEMENTS LOCAUX EN PLAÇANT LA BIODIVERSITÉ AU CENTRE

L'alimentation est souvent abordée par ce qu'on voit dans l'assiette. Elle doit aussi être pensée par ce qu'elle suppose en amont : des terres préservées, des sols vivants, une eau de qualité, des paysages agricoles entretenus, des producteurs installés, des filières locales capables de nourrir le territoire, des déplacements évités, des lieux de stockage minimisés. **La souveraineté alimentaire est aussi une souveraineté environnementale.** Une commune qui protège ses terres agricoles, soutient des approvisionnements de proximité et améliore la qualité de l'alimentation. Elle agit à la fois pour la santé de sa population, pour l'économie locale et pour la résilience écologique de son territoire.

C'est un enjeu d'autant plus concret que la France reste largement structurée par ses territoires ruraux : **près de 9 communes sur 10 sont rurales**<sup>(64)</sup>. Pourtant, entre 2009 et 2021, les espaces urbanisés ont augmenté de **8,7%**, soit une consommation de **300 000 hectares** d'espaces naturels, agricoles et forestiers<sup>(65)</sup>. Et ce sont d'abord les terres agricoles qui subissent cette pression, puisqu'elles représentent **80% des terres artificialisées**<sup>(66)</sup>.

Dans ce contexte, les espaces agricoles ne doivent plus être regardés comme des réserves foncières en attente d'urbanisation, ni comme des espaces subis à la marge de la ville. Ils sont au contraire des **espaces de santé publique, de production, de régulation écologique et d'identité paysagère**. Les préserver, c'est maintenir une activité agricole locale, conserver les services rendus par les écosystèmes agricoles, soutenir le dynamisme économique rural, garantir un accès à des produits de proximité et préserver des paysages caractéristiques du territoire. **Protéger les terres agricoles, ce n'est pas freiner le développement : c'est éviter de détruire les conditions mêmes d'un développement durable.**

<sup>64</sup> INSEE. (2021). *Une nouvelle définition du rural pour mieux rendre compte des réalités des territoires et de leurs transformations - La France et ses territoires* | Insee. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5039991?sommaire=5040030>

<sup>65</sup> INSEE. (2023). *Le besoin en résidences principales, premier facteur de transformation des espaces naturels, agricoles et forestiers pour l'habitat*. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7721436>

<sup>66</sup> Zéro artificialisation nette (ZAN) des sols : Où en est-on ? | vie-publique.fr. (2025, décembre 15). <https://www.vie-publique.fr/eclairage/287326-zero-artificialisation-nette-zan-des-sols-ou-en-est>

9  
COMMUNES SUR  
10  
SONT RURALES

ENTRE 2009 ET 2021, LES  
ESPACES URBANISÉS  
ONT AUGMENTÉ DE  
8,7%  
SOIT UNE CONSOMMATION DE  
300 000  
HECTARES D'ESPACES  
NATURELS, AGRICOLES  
ET FORESTIERS

CE SONT D'ABORD LES  
TERRES AGRICOLES QUI  
SUBISSENT CETTE PRESSION,  
PUISQU'ELLES REPRÉSENTENT  
80%  
DES TERRES ARTIFICIALISÉES



Agir au carrefour  
des attentes  
citoyennes : produire  
local, manger mieux,  
relier agriculture,  
biodiversité et santé

Le lien entre alimentation locale et santé est direct. Il touche d'abord à la qualité de ce que l'on mange, à la saisonnalité, à la diversification alimentaire, à l'accès à des produits plus frais. Mais il touche aussi à la qualité du milieu dans lequel cette alimentation est produite. Une politique alimentaire territoriale cohérente ne vise donc pas seulement à relocaliser des volumes, elle vise à soutenir des pratiques agricoles durables, capables de préserver la qualité des sols, de l'eau, de l'air, d'accueillir les pollinisateurs et la faune, et de renforcer la résilience face aux sécheresses et aux inondations. **Mieux manger et mieux produire relèvent d'une même stratégie territoriale.**

Les attentes citoyennes vont d'ailleurs déjà dans ce sens. Les Français plébiscitent les produits locaux d'abord pour leur goût : **93%** les citent pour cette raison. Mais ils les associent aussi à leur impact positif sur l'emploi (**91%**) et sur l'environnement (**85%**)<sup>(67)</sup>. Cette attente rejoint un enjeu très concret pour les collectivités : la restauration collective. En France, **60% des élèves** mangent au moins **4 fois par semaine** à la cantine scolaire <sup>(68)</sup>. C'est dire à quel point les communes et intercommunalités disposent, à travers ce levier, d'un pouvoir d'entraînement considérable sur les habitudes alimentaires, sur les débouchés agricoles locaux et sur la santé des enfants.

De plus, les circuits courts (avec maximum un intermédiaire entre producteur et consommateur) peuvent avoir un effet positif sur la réduction d'utilisation de produits phytosanitaires. Les maraîchers qui vendent une partie directement auprès des consommateurs utilisent moins

<sup>67</sup> Produits locaux : Les Français plébiscitent leur goût, mais s'interrogent sur le prix | Ipsos. (2025, juin 16). <https://www.ipsos.com/fr-fr/produits-locaux-les-francais-plebiscitent-leur-gout-mais-sinterrogent-sur-le-prix>

<sup>68</sup> Ministère de la Transition écologique. (s. d.). *Dynamique démographique*. Chiffres clés de la mer et du littoral - Édition 2024. Consulté 5 mars 2026, à l'adresse <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/edition-numerique/chiffres-cles-mer-littoral/4-dynamique-demographique.php>



de pesticides de synthèse que les agriculteurs qui sont inclus dans des circuits longs. D'après une étude<sup>(69)</sup> menée par l'INRAE<sup>(70)</sup>, passer d'une vente de production exclusivement en circuit long à une vente directe induit une baisse moyenne de 72% de l'usage des pesticides de synthèse.

Aujourd'hui, **53% des producteurs bio** vendent leurs produits via une filière courte, contre **19%** des exploitants en agriculture conventionnelle<sup>(71)</sup>. Et le cadre législatif pousse dans cette direction : la loi EGalim impose au moins **50% de produits de qualité et durables**, dont au moins **20% de produits biologiques**, dans la restauration collective publique et privée. Là encore, le message est clair : la relocalisation alimentaire n'est pas une aspiration marginale. Elle devient progressivement un standard attendu de l'action publique.

En 2025, le bilan de suivi de la loi EGalim montre qu'un peu plus d'un tiers des restaurants collectifs ont atteint l'objectif d'au moins 50% de produits durables et de qualité, 43,8% ont atteint l'objectif d'au moins 20% de produits biologiques, et 29,4% ont atteint le double objectif (sur le groupe de cantines ayant répondu, soit 40% des sites de restauration en France)<sup>(72)</sup>. Il reste donc encore un effort à fournir pour atteindre les objectifs de cette politique et les communes ont un rôle central à jouer.

Préserver les terres : le premier  
maillon de l'alimentation locale

Aucune stratégie alimentaire locale ne tient dans la durée si le foncier agricole continue de reculer. La première responsabilité d'une commune ou d'une intercommunalité consiste donc à **conserver le foncier agricole, et d'y encourager les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement**. Le levier principal de préservation du foncier reste la délimitation des zones agricoles dans le **PLU(i)** et les règles de construction qui s'y appliquent. Mais d'autres outils permettent d'aller plus loin et de donner une protection plus robuste à certains espaces stratégiques.

La **Zone agricole protégée (ZAP)**, à l'initiative d'une commune ou d'un EPCI, constitue une servitude d'utilité publique reconnue par le préfet et annexée au PLU(i). Elle permet de préserver l'affectation agricole

<sup>69</sup> Pierre Chiaverina, Sophie Drogué. Les circuits courts sont-ils plus durables ? INRAE Sciences Sociales, 2025, 4/2025, 4 p

<sup>70</sup> Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

<sup>71</sup> Agreste. (2023). *Primeur mars 2023, n°5 – recensement agricole 2020*. [https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/Priz305/Primeur2023-5\\_CircuitCourt-RA2020.pdf](https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/Priz305/Primeur2023-5_CircuitCourt-RA2020.pdf)

<sup>72</sup> Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire. (2025). Bilan statistique annuel 2025 de l'application des objectifs d'approvisionnement fixés à la restauration collective. [https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/static/documents/rapport-bilan-statistique-EGALIM\\_2025.pdf](https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/static/documents/rapport-bilan-statistique-EGALIM_2025.pdf)

des sols et d'encadrer strictement tout changement d'affectation ou de mode d'occupation, selon une procédure spécifique associant notamment la chambre d'agriculture, les collectivités concernées et le préfet.

Le **Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN)**, codifié dans le Code de l'urbanisme, est un autre outil de maîtrise foncière, assorti d'un programme d'actions. Son périmètre est particulièrement protecteur : il ne peut être intégré ni dans une zone urbaine, ni dans une zone à urbaniser du PLU, ni dans un secteur constructible, et sa modification ne peut intervenir que par décret ministériel<sup>(73)</sup>.

Les communes peuvent également, après délibération, appliquer une **exonération temporaire** de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) pour les terrains agricoles exploitées selon le mode de production biologique, mais aussi pour des vergers, vignes et cultures fruitières, cela afin de soutenir et conserver l'activité agricole de son territoire.

**Quand une collectivité veut protéger durablement ses terres agricoles, elle dispose donc déjà d'outils puissants.**

**Préserver le foncier ne suffit toutefois pas si l'on ne veille pas aussi à la qualité écologique des pratiques.** Les collectivités peuvent agir lorsqu'elles sont propriétaires de terres. Le **bail rural environnemental** permet d'intégrer dans les baux des clauses portant sur la préservation de la ressource en eau, de la biodiversité, des paysages, de la qualité des produits, des sols et de l'air, mais aussi sur la prévention des risques naturels et la lutte contre l'érosion. Les communes peuvent intégrer des clauses environnementales dans les baux concernant les terres dont elles sont propriétaires<sup>(74)</sup>. Les **obligations réelles environnementales (ORE)**<sup>(75)</sup> permettent également à des propriétaires de biens immobiliers de mettre en place, par contrat, une protection environnementale durable pouvant aller jusqu'à **99 ans**, y compris en cas de changement de propriétaire. **Autrement dit, une collectivité peut agir non seulement sur la destination des terres, mais aussi sur les conditions écologiques dans lesquelles elles sont exploitées.**

<sup>73</sup> Ministère de la transition écologique. (2021). *Protéger les terres agricoles et les espaces forestiers*. [https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/sites/artificialisation/files/inline-files/GuideSF\\_1ok\\_TerresAgricoles\\_web.pdf](https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/sites/artificialisation/files/inline-files/GuideSF_1ok_TerresAgricoles_web.pdf)

<sup>74</sup> Art. L. 411-27 code rural

<sup>75</sup> Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/Guide%20Obligation%20r%C3%A9elle%20environnementale.pdf>

## Le Projet alimentaire territorial : un outil pour passer du discours à l'organisation du territoire

Le **Projet alimentaire territorial (PAT)** est aujourd'hui l'un des outils les plus structurants pour traduire cette ambition en action. Il permet d'accélérer la transition agroécologique et alimentaire en fédérant les acteurs du territoire : collectivités, producteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs. Généralement porté par des communes ou des intercommunalités, il repose sur un diagnostic territorial de l'agriculture et de l'alimentation, puis sur une stratégie et un plan d'actions opérationnel. **Le PAT permet de relier ce qui est trop souvent traité séparément : foncier agricole, production, transformation, distribution, restauration collective, santé, éducation à l'alimentation et à l'environnement.**

Sa construction suit quatre grandes étapes : réaliser un diagnostic territorial, mobiliser les acteurs locaux, élaborer une stratégie alimentaire, puis mettre en œuvre et suivre les actions. Deux niveaux de reconnaissance existent. Le **niveau 1**, pour les projets émergents, couvre la construction de la stratégie, le diagnostic et le plan d'actions ; il est attribué pour 3 ans. Le **niveau 2**, pour les projets opérationnels, correspond à la mise en œuvre avec une gouvernance structurée ; il est attribué pour 5 ans renouvelables. En juillet 2025, on comptait déjà **plus de 450 PAT reconnus** par le ministère, dont 302 labellisés au niveau 2. 46 millions de Français résident dans un territoire couvert par un PAT, et 63% de la surface agricole utile nationale est couverte par un PAT (niveau 1 et niveau 2 inclus). Ces chiffres traduisent le fait que l'outil est désormais installé dans le paysage des politiques locales<sup>(76)</sup>.

Les bénéfices d'un PAT sont multiples. Il permet de structurer et consolider des filières territoriales, de contribuer à l'installation d'agriculteurs, de créer des liens entre acteurs autour des enjeux d'alimentation et de production agricole, et d'associer les dimensions **sociales, économiques, environnementales et sanitaires**. Il favorise aussi l'évolution des pratiques alimentaires, en prenant mieux en compte la saisonnalité, les produits locaux durables et la diversification des sources de proté-

<sup>76</sup> France PAT. (2025). *Baromètre des Projets Alimentaires Territoriaux*. [https://france-pat.fr/app/uploads/2025/03/France-PAT\\_A4\\_V2.pdf](https://france-pat.fr/app/uploads/2025/03/France-PAT_A4_V2.pdf)





ines en restauration collective. Ce dernier point est également soutenu par la Loi Climat et Résilience depuis 2021 qui demande de proposer en restauration collective un menu végétarien hebdomadaire.

Enfin, un PAT soutient des pratiques agricoles durables permettant de maintenir un bon état des écosystèmes agricoles. **Le PAT n'est pas seulement un outil agricole ou alimentaire : c'est un outil de cohérence territoriale.**

Se saisir du levier de la restauration collective

Une commune ou intercommunalité peut agir sur les critères d'approvisionnement pour la restauration des écoles primaires de son territoire. Il faut ici préciser qu'une commune ne peut pas baser un marché public uniquement sur un critère de provenance locale. En revanche, la commande publique peut être mobilisée pour atteindre des objectifs de développement durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale<sup>77</sup>. Des **clauses sociales ou environnementales** peuvent ainsi favoriser les achats en produits locaux, de même que des critères comme la **saisonnalité**<sup>78</sup>. La collectivité peut également arbitrer son **mode d'organisation de la restauration** selon la marge de maîtrise qu'elle souhaite conserver. En régie directe, elle garde la main sur les approvisionnements et les choix alimentaires, mais cela suppose des compétences internes. En délégation de service public, une entreprise gère la restauration, ce qui demande moins d'implication en

<sup>77</sup> article L3-1 CCP de la loi de 2021

<sup>78</sup> Pour en savoir plus : <https://agriculture.gouv.fr/marches-publics-pour-la-restauration-collective-deux-guides-pratiques-pour-un-approvisionnement>  
<https://france-pat.fr/fiches-juridiques/comment-et-peut-on-favoriser-lapprovisionnement-local-de-la-restauration-collective-publique-en-utilisant-la-commande-publique/>



Pour en savoir plus sur les pratiques agricoles des producteurs fournissant les cantines scolaires, une commune peut collecter des informations directement auprès de ces derniers. L'outil AgriBEST® facilite cette collecte et permet d'avoir une bonne visibilité sur les pratiques agricoles mises en place et leur effet sur la biodiversité et les services écosystémiques fournis sur l'exploitation. Il suffit pour les agriculteurs de remplir un diagnostic de 30 à 45 minutes pour obtenir la « performance biodiversité » de leur exploitation. Une commune, en proposant aux agriculteurs du territoire ciblé de faire le diagnostic AgriBEST®, accède automatiquement aux résultats et peut faire un état des lieux, définir des plans de progrès et suivre les évolutions pour cibler des critères d'approvisionnements respectueux de la biodiversité.

interne, mais peut réduire la maîtrise de la commune sur l'origine et la qualité des produits utilisés. **Pour une collectivité, l'enjeu devient alors de choisir son niveau de maîtrise sur les enjeux de restauration collective, en fonction de son niveau d'ambition et des outils à sa disposition en matière d'alimentation, d'agriculture et d'organisation des circuits courts.**

Alimentation et biodiversité : deux piliers structurants aux multiples bénéfices

Une politique alimentaire locale concerne non seulement l'assiette des habitants mais aussi la qualité des paysages, la protection des sols et de l'eau, la vitalité économique locale, l'installation agricole, la santé des enfants qui déjeunent à la cantine, et la capacité du territoire à résister aux crises. **Ce que nous mangeons dépend du territoire que nous préservons.** Pour un maire, soutenir l'alimentation locale et durable, c'est donc agir à la fois pour la proximité, pour la santé, pour l'économie et pour la souveraineté environnementale.

**Une commune qui protège ses terres agricoles et organise des approvisionnements locaux ne fait pas seulement une politique alimentaire : elle sécurise une part essentielle de son avenir.**

Comment financer un projet alimentaire territorial

Des financements existent pour élaborer un PAT et le faire vivre :

- L'appel à projets national 2023-2024 « Vers une stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat » a soutenu **22 PAT de niveau 1**, avec un soutien moyen de **91 400 €** pour réaliser le diagnostic territorial et élaborer le plan d'actions.
- L'appel à candidature de soutien à la structuration des PAT de niveau 2 a financé **153 PAT opérationnels**, avec une subvention moyenne de **85 000 €** par projet, pour un budget global de **13 millions d'euros**<sup>(1)</sup>.
- Un appel à projets 2025-2026 est également ouvert pour soutenir les PAT émergents, avec des résultats attendus au **printemps 2026**.
- À cela s'ajoutent d'autres financements publics<sup>(2)</sup> (européens, nationaux, territoriaux). La Banque des Territoires propose par exemple des financements dédiés à l'alimentation durable, à la transition agricole et spécifiquement aux PAT.
- Enfin des financements privés peuvent aider au montage d'un PAT (fondations, mécénat).

<sup>1</sup> Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire. (2024). *Bilan du soutien au déploiement des Projets alimentaires territoriaux en 2024*. <https://agriculture.gouv.fr/bilan-du-soutien-au-deploiement-des-projets-alimentaires-territoriaux-en-2024>

<sup>2</sup> Centralisés sur ce site : <https://france-pat.fr/financements/>

# INITIER DE NOUVELLES DYNAMIQUES TOURISTIQUES

## À PARTIR DU PATRIMOINE NATUREL

Le tourisme est un moteur économique majeur, mais il repose sur une réalité souvent oubliée : ce qui attire d'abord, ce sont les paysages, les milieux naturels, la qualité de l'environnement, la singularité d'un patrimoine naturel préservé. La biodiversité façonne les décors que les visiteurs viennent chercher ; elle rend possibles des activités, des expériences, des usages ; elle nourrit l'image même du territoire. **Il n'y a pas de tourisme durable sans patrimoine naturel vivant.**

Parce qu'il se construit à l'échelle des territoires et mobilise une chaîne d'acteurs – des collectivités aux opérateurs, des aménageurs aux voyageurs eux-mêmes – le tourisme dépend directement des méthodes que nous adoptons pour le concevoir : aménagement des espaces, répartition des flux, formes d'hébergement, mobilités, ou encore

mise en récit des destinations. Or, face à l'intensification des pratiques et à l'attrait croissant pour les espaces naturels – littoraux, campagnes, montagnes – souvent vulnérables, la pression sur la biodiversité s'accroît. La seule prise de conscience ne suffit plus : elle doit s'accompagner d'une véritable transformation de l'offre, capable de mieux répartir les visiteurs, de limiter les flux trop importants et de valoriser des territoires encore sous-explorés.

Le tourisme durable peut se définir comme un tourisme qui « tient pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs, en répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels, de l'environnement et des communautés d'accueil »<sup>(79)</sup>. Le plan Destination France de 2021 fixait comme objectif de faire de la France la première destination de tourisme durable, avec plusieurs mesures pour aménager la transformation du secteur touristique, notamment avec l'aménagement de sites naturels et la création de sentiers de randonnées.

Cet enjeu est d'autant plus stratégique que le tourisme pèse lourd dans l'économie française. En **2022, 1,5 million d'emplois** étaient liés au secteur touristique, soit **7,4 % des emplois**<sup>(80)</sup>. Le tourisme reste aussi très largement un tourisme intérieur : **70 % des résidents nationaux** séjournent en France pendant leurs vacances. En été, les Français privilégient d'abord le **littoral (62 %)**, avant la **campagne (24 %)**, la **mon-**

DANS LES COMMUNES  
LITTORALES,

**15 %**

DU TERRITOIRE EST  
ARTIFICIALISÉ, SOIT

**2,6**

FOIS PLUS QUE LA  
MOYENNE NATIONALE

LES SURFACES AGRICOLES  
Y RÉGRESSENT

**2,5**

FOIS PLUS VITE QUE DANS  
LE RESTE DU TERRITOIRE  
DEPUIS LES ANNÉES 1970

<sup>79</sup> Définition de l'Organisation mondiale du tourisme

<sup>80</sup> INSEE. (s. d.). L'essentiel sur... Le tourisme | Insee. Consulté 11 juin 2026, à l'adresse <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7653005>



tagne (23 %), les voyages itinérants (21 %) et la ville (15 %)<sup>(81)</sup>. Enfin, 32 % des nuitées touristiques des Français en France se concentrent en juillet et août<sup>(82)</sup>. Ces chiffres disent une chose simple : la pression touristique ne se répartit ni de manière homogène dans l'espace, ni de manière équilibrée dans le temps.

Or cette concentration a un coût. Dans les communes littorales, 15 % du territoire est artificialisé, soit 2,6 fois plus que la moyenne nationale. Sous l'effet de la pression foncière, les surfaces agricoles y régressent 2,5 fois plus vite que dans le reste du territoire depuis les années 1970<sup>(83)</sup>. Les flux touristiques ne dégradent donc pas seulement les milieux naturels : ils alimentent aussi une tension foncière, des changements d'usage, la hausse des prix de l'immobilier, les rachats de foncier et, à terme, l'effacement progressif d'une mixité résidentielle et fonctionnelle. Un territoire trop fréquenté finit par fragiliser ce qui faisait justement sa valeur.

Dans le même temps, les attentes évoluent. 31 % des Français se disent prêts à voyager exclusivement en basse saison, et 29 % à choisir une autre destination pour éviter le tourisme de masse<sup>(84)</sup>. 70 % envisagent de voyager de manière plus responsable, à condition toutefois que cela ne coûte pas plus cher (46 %), que le bénéfice pour les territoires soit réel (45 %) et que le confort ne soit pas dégradé (35 %). Autrement dit, la demande de tourisme plus sobre et durable existe déjà.

Pour les collectivités, à leur échelle, l'enjeu n'est donc pas seulement de "faire venir", mais de mieux répartir, mieux accueillir et mieux orienter.

# 31 %

DES FRANÇAIS SE DISENT  
PRÊTS À VOYAGER  
EXCLUSIVEMENT EN  
BASSE SAISON

# 70%

DES RÉSIDENTS NATIONAUX  
SÉJOURNENT EN FRANCE  
PENDANT LEURS VACANCES

# 32%

DES NUITÉES TOURISTIQUES  
DES FRANÇAIS EN FRANCE  
SE CONCENTRENT EN  
JUILLET ET AOÛT

# 29 %

DE FRANÇAIS SONT PRÊTS  
À CHOISIR UNE AUTRE  
DESTINATION POUR ÉVITER  
LE TOURISME DE MASSE

<sup>81</sup> Mission économie de la biodiversité. (2021). *D'un tourisme de masse vers un tourisme durable, la biodiversité comme opportunité de restructuration des filières*. <https://www.cdc-biodiversite.fr/publications/dun-tourisme-de-masse-vers-un-tourisme-durable-2021-revue22/>

<sup>82</sup> ADN tourisme. (2025, septembre). Tourisme et développement durable Comprendre et agir. [calameo.com. https://www.calameo.com/read/0064856979c72e9a583b8](https://www.calameo.com/read/0064856979c72e9a583b8)

<sup>83</sup> CGDD. (2019). *L'environnement en France – édition 2019 | Rapport de synthèse*

<sup>84</sup> ADN tourisme. (2025, septembre). Tourisme et développement durable Comprendre et agir. [calameo.com. https://www.calameo.com/read/0064856979c72e9a583b8](https://www.calameo.com/read/0064856979c72e9a583b8)





## Gérer la capacité de charge : protéger les sites sans cesser l'activité

Réguler les flux touristiques est devenu l'enjeu central pour protéger les sites naturels. La question n'est pas de refuser le tourisme, mais d'identifier le seuil à partir duquel la fréquentation compromet durablement l'environnement, l'expérience de visite et l'attractivité du site lui-même. C'est l'enjeu de la **capacité de charge** d'un territoire : combien un site peut-il accueillir sans dégrader les milieux, les paysages, les usages et la qualité de séjour ? Cette régulation suppose d'abord de **mieux connaître la fréquentation**. Pour cela, la Stratégie nationale pour gérer les flux touristiques définit des mesures pour préserver l'équilibre entre attractivité locale et protection de lieux et de leur biodiversité. Elle prévoit des financements pour que les collectivités locales se procurent des outils de mesure des flux et un accompagnement de 25 sites pour mieux maîtriser leur pic de fréquentation.

Lorsque les pressions deviennent trop fortes, la collectivité peut avoir recours à des **outils réglementaires** : limitation du nombre de visiteurs, jauges ou réservation, encadrement de certaines pratiques, réglementation des accès selon les saisons ou les horaires, protection renforcée des zones les plus sensibles. Ces outils sont parfois perçus comme contraignants, ils sont en réalité le prix à payer pour préserver la qualité du site et la durabilité de la fréquentation. **Sans régulation, la fréquentation finit par détruire son propre support.**

Au-delà de la régulation de la fréquentation, l'aménagement des sites va aider à canaliser et à répartir les visiteurs. Créer ou restaurer des sentiers balisés, installer des belvédères ou plateformes pour éviter le piétinement, organiser les parkings et accès en périphérie, développer des itinéraires alternatifs, aménager des espaces d'accueil et d'information : autant d'actions qui permettent de limiter les impacts environnementaux tout en améliorant l'expérience de visite. **L'aménagement n'est pas un simple confort : c'est un outil de protection.**

La gestion des **mobilités** constitue un troisième levier décisif. Mettre en place des navettes ou des transports collectifs vers les sites touristiques, encourager la marche et le vélo, limiter l'accès automobile à certains secteurs, développer des offres de visite "sans voiture" : tout cela permet de réduire la pression automobile, souvent l'un des principaux facteurs de saturation et de dégradation paysagère.

EXEMPLE

### Le Schéma d'Équilibre Touristique de Granville Terre et Mer

La communauté de communes a établi un schéma qui vise un rééquilibrage du tourisme sur l'ensemble du territoire, aspirant à dynamiser économiquement l'arrière-pays et alléger la pression sur les zones littorales par le biais de développements touristiques diversifiés. Un axe porte par exemple sur une promotion touristique permettant de mieux répartir les flux touristiques dans l'espace et dans le temps<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Granville Terre&Mer. (2024). Schéma d'équilibre touristique. <https://www.tourisme-granville-terre-mer.com/app/uploads/granville/2024/11/schema-equilibre-touristique-2024-2030.pdf>

### Un tourisme à réinventer : le cas des villes de montagne

En première ligne de conséquences économiques difficiles dues à la sur-saisonnalité et à la vulnérabilité au changement climatique, les territoires de montagne peuvent s'impliquer dans le **comité de massif** introduit par la Loi Montagne afin d'apporter une **dynamique de transition** (Article 7 de la Loi Montagne). Pour ce faire, et aider ces territoires à repenser le modèle économique du « tout ski »<sup>1</sup>, le gouvernement a notamment lancé en mai 2021 le **plan d'investissement Avenir montagnes**. Le but : accompagner les territoires de montagne à développer un tourisme résilient et durable.

La Banque des Territoires propose un ensemble de solution pour accompagner la transformation de territoires de montagne<sup>2</sup> : support d'ingénierie territoriale et appui à l'innovation, prêts de long terme pour des projets nécessitant de lourds investissements, Investissements en fonds propres (ex : Programme Territoires de Montagne<sup>3</sup>) pour soutenir l'adaptation ou le développement des infrastructures et des équipements.

<sup>1</sup> Rapport d'information déposé en application de l'article 145 du règlement, par la commission des affaires économiques, en conclusion des travaux d'une mission d'information sur le tourisme de montagne et les enjeux du changement climatique (Mme Marie-Noëlle Battistel et Mme Laurence Gayte), n° 5127. (2022). [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion-eco/15b5127\\_rapport-information](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion-eco/15b5127_rapport-information)

<sup>2</sup> Avenir montagnes | ANCT - Agence Nationale de la Cohésion des Territoires. (s. d.). Consulté 11 juin 2026, à l'adresse <https://anct.gouv.fr/programmes-dispositifs/avenir-montagnes>

<sup>3</sup> Banque des territoires. (2026, janvier 21). Un programme au service de la transformation des territoires de montagne. <https://www.banquedes-territoires.fr/programme-territoires-de-montagne/programme>



## Faire évoluer l'offre touristique : moins de saturation, plus de qualité

Une stratégie de tourisme durable ne se cantonne pas à limiter des flux. Elle suppose aussi de faire évoluer l'offre touristique elle-même. Plusieurs axes d'action sont possibles : structurer une offre écotouristique plus lisible, clarifier les labels et certifications, intégrer davantage de normes environnementales dans les labels génériques et les classements, ou encore développer une offre d'hébergements et de services à proximité des espaces naturels. Il est possible d'agir sur toutes les activités du secteur touristique pour aller vers un tourisme plus durable (hébergement, restauration, transport, loisirs etc.). L'objectif n'est pas d'ajouter une couche "verte" au tourisme existant, mais de **réorienter le modèle vers une fréquentation plus soutenable et une expérience de meilleure qualité**.

Cela suppose aussi de **réorienter l'effort marketing**. La communication touristique peut servir une logique de sobriété touristique. Cela signifie modérer la promotion des destinations déjà saturées, mettre davantage en avant les espaces plus tranquilles, et lisser la fréquentation entre les saisons. En plus d'offrir une expérience touristique avec plus de tranquillité, un tourisme mieux réparti sur l'année permet de rendre les emplois plus pérennes, de soutenir les fournisseurs plus longtemps et de sécuriser des débouchés pour les producteurs locaux. **Mieux répartir le tourisme, ce n'est pas perdre de l'activité : c'est la rendre plus résiliente.**

## Faire du tourisme de proximité un levier de sensibilisation et d'ancrage territorial

Le tourisme durable ne se joue pas seulement sur les grands sites, il concerne aussi le **tourisme de proximité et du quotidien**, moteur de sensibilisation à la biodiversité. L'engouement pour des expériences en nature et pour des expériences plus proches, plus sobres, peut faire émerger de nouveaux espaces touristiques, notamment dans les territoires ruraux. Cette évolution peut contribuer à mieux répartir la fréquentation et à valoriser des patrimoines naturels moins visibles mais tout aussi structurants pour l'identité locale.

Cette approche a aussi une vertu politique : elle permet de **fédérer des acteurs locaux autour d'un patrimoine naturel partagé**. Les Parcs naturels régionaux en sont une bonne illustration. Ils ont été créés pour favoriser le développement économique et social d'un territoire en s'appuyant sur des patrimoines naturel, culturel et paysager préservés. Les espaces naturels occupent 72 % de la surface des parcs métropoli-

tains, contre **50 %** en moyenne nationale<sup>(85)</sup>. Ces chiffres montrent à quel point la biodiversité peut devenir un support d'organisation territoriale, d'image et de coopération. À côté des PNR, d'autres acteurs peuvent être mobilisés : Conservatoire du littoral, associations, collectivités à différentes échelles... **Le patrimoine naturel n'est pas seulement un décor touristique : c'est un bien commun autour duquel un territoire peut se structurer.**

## Des financements disponibles pour un tourisme durable

Un outil de financement clé pour les communes est la **taxe de séjour**. Toute station classée de tourisme, commune littorale, de montagne ou réalisant des actions de promotion touristique ou de protection et de gestion des espaces naturels peut l'instituer. C'est un levier sous-estimé, alors qu'il peut financer des actions très directement liées à la durabilité touristique : préservation et restauration de la biodiversité, promotion d'itinéraires nature, projets d'associations de protection de la nature, voire renforcement d'une police de l'environnement chargée de faire respecter les sites et les espèces. **La taxe de séjour peut devenir un outil de réinvestissement écologique du tourisme sur le territoire même qui en supporte les effets.**

## Une autre proposition de valeur

Un territoire n'est pas plus attractif parce qu'il accueille toujours plus de visiteurs. Il l'est lorsqu'il parvient à offrir une expérience de qualité, fondée sur des paysages préservés, des usages régulés, une fréquentation soutenable et une meilleure répartition dans le temps et dans l'espace.

Pour un maire, l'enjeu n'est donc pas d'opposer attractivité et protection. Il est de comprendre que, sur le long terme, **la protection du patrimoine naturel est une condition de l'attractivité**, et que la régulation des flux, l'évolution des mobilités, la réorientation du marketing et l'usage intelligent des leviers financiers constituent désormais des choix de bonne gestion. Les communes et intercommunalités peuvent directement agir sur ces axes, est notamment définir des stratégies à l'échelle de leur territoire.

<sup>85</sup> Mission économie de la biodiversité. (2021). *D'un tourisme de masse vers un tourisme durable, la biodiversité comme opportunité de restructuration des filières*. <https://www.cdc-biodiversite.fr/publications/dun-tourisme-de-masse-vers-un-tourisme-durable-2021-revue22/>

## CONCLUSION

La biodiversité ne constitue pas un sujet sectoriel parmi d'autres, mais un fil conducteur capable d'orienter l'action municipale pour répondre à de nombreux défis.

Mettre la biodiversité au cœur du mandat municipal, c'est reconnaître qu'elle constitue une condition de réussite de nombreuses politiques locales.

Qu'il s'agisse de l'aménagement de la commune, de la prévention des risques, de la santé publique, de l'alimentation ou de l'attractivité du territoire, les choix effectués aujourd'hui détermineront durablement la capacité des communes à répondre aux besoins de leurs habitants dans un contexte de contraintes croissantes.

Plus qu'un objectif environnemental, la biodiversité apparaît comme un facteur de résilience et d'efficacité de l'action publique locale.

Le mandat 2026-2032 offre l'opportunité de l'intégrer pleinement aux décisions municipales, afin de construire des territoires mieux adaptés aux défis à venir et plus agréables à vivre au quotidien.





# Réintégrer la commune dans son système écologique

## Définitions

Arrêtés de protection de biotope : Ils visent à protéger les habitats nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie d'espèces protégées. Les mesures qu'ils fixent permettent de favoriser la protection ou la conservation de biotopes (Cerema).

Arrêtés de protection des habitats naturels : Ils visent à assurer la préservation d'habitats identifiés au titre de la protection de sites d'intérêt géologique, d'habitats naturels, d'espèces animales ou végétales et de leurs habitats (Cerema).

Coefficient de pleine terre : Il s'agit d'une déclinaison des coefficients de surfaces non imperméabilisées ou éco-aménageables. Il exprime la proportion minimale d'un terrain devant rester perméable et non construit, afin de préserver l'infiltration de l'eau et la végétation.

Zone prioritaire pour la biodiversité : Zone définie par arrêté préfectoral en lien avec les collectivités qui fixe des pratiques autorisées dans la zone ciblée où il faut maintenir ou restaurer les habitats d'espèces protégées. Elle définit des objectifs et critères et présente les moyens pour les atteindre.

# Prévenir les risques d'inondation : Les outils réglementaires à mobiliser

## Définitions

La prévention des inondations ne repose pas sur un seul outil, ni sur une seule échelle d'action. Elle suppose une articulation entre urbanisme, gestion des cours d'eau, réglementation, financement et aménagement

**PLU(i)** : Il doit prendre en compte les risques naturels pour adapter l'aménagement et l'utilisation du sol.

**GEMAPI** : Compétence intercommunale depuis 2018 ; elle couvre notamment la protection contre les inondations et la mer ainsi que la protection et la restauration des zones humides.

**PPRN / PPRI** : Élaborés par l'État en lien avec les collectivités concernées et les habitants, et annexés aux documents d'urbanisme, ils délimitent les zones exposées aux risques et encadrent les usages possibles.

**SLGRI** : Elle décline localement les objectifs du plan de gestion des risques d'inondation dans les territoires les plus exposés.

**La SLGITC, stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte** : Elle permet de mettre en œuvre des mesures de protection du littoral et gestion intégrée et concertées des activités locales. Elle peut être élaborée par les collectivités ou groupements compétents pour la défense contre les inondations et la submersion marine.

La SLGITC comprend entre autres :

- Des mesures pour informer les habitants et le public sur le recul du trait de côte
- Des objectifs sur la connaissance et la protection des espaces naturels, prenant ainsi leur rôle en compte dans la gestion du trait de côte.

**Le PPA, projet partenarial d'aménagement** : Un outil mobilisable par les collectivités pour faciliter la réalisation d'opérations d'aménagement complexes. Il s'agit d'un contrat entre l'Etat et une ou plusieurs collectivités territoriales ou établissements publics. Des PPA spécifiques au trait de côte ont récemment été établis et portent sur la recomposition du littoral pour faire face à l'érosion côtière. Ce type de PPA est par exemple expérimenté par les villes de Lacanau, Saint-Jean-de-Luz et Gouville-sur-Mer.

## Les financements mobilisables :

Les solutions fondées sur la nature peuvent s'appuyer sur des financements identifiés.

- La **taxe GEMAPI**, perçue par les intercommunalités compétentes, peut atteindre 40 € maximum par habitant ; sa mise en œuvre suppose une délibération avant le 1<sup>er</sup> octobre de l'année n-1 pour application l'année suivante.
- Le **Fonds vert** permet de compléter les financements de la taxe GEMAPI en accompagnant les collectivités territoriales pour la protection contre les inondations par systèmes d'endiguement et de création de zones d'expansion des crues. La prévention des inondations est d'ailleurs un axe prioritaire du Fonds vert 2026 qui portera une attention particulière à la mobilisation des solutions fondées sur la nature dans les projets.
- Le **PAPI** — programme d'actions de prévention des inondations — permet, lui, d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie locale de prévention en lien étroit avec l'État ; sa labellisation ouvre droit à des financements pour le projet retenu. En 2023, environ **16 500 communes** étaient couvertes par un PAPI. Parmi les communes les plus exposées, **72,6%** bénéficiaient d'un PAPI et **96,7%** d'une stratégie locale de gestion des risques d'inondation (Service des données et études statistiques, 2023).
- Le **FEDER**, Fonds européen de développement régional, peut financer des actions liées à la prévention des risques d'inondation.
- **L'AFITF**, Agence de financement des infrastructures de transport de France, finance des opérations de protection du littoral pour favoriser la résilience des territoires en suivant les axes : restauration et renaturation des littoraux, travaux de protection du littoral, appui à l'élaboration de stratégies locales de gestion du trait de côte, mesures pour améliorer la connaissance sur le trait de côte.
- **Des financements par territoires** sont disponibles auprès des agences de l'eau, des conseils régionaux, des départements.
- Des mécanismes de financements comme le **Programme Nature 2050** existent également pour les projets de restauration.
- Des **solutions des prêts** sont proposés par la Banque des territoires par leur offre Aqua prêt pour accompagner les collectivités à la compétences GEMAPI dans la prévention des inondations.



CDC BIODIVERSITÉ est une filiale de la Caisse des Dépôts entièrement dédiée à l'action en faveur de la biodiversité et à sa gestion pérenne. Elle intervient pour le compte de tout maître d'ouvrage, collectivité et entreprise, qui lui délègue le pilotage de leurs actions, volontaires ou réglementaires (compensation écologique), de restauration et de gestion d'espaces naturels. Au sein de la Direction Recherche et Innovation (DRI), la Mission Économie de la Biodiversité (MEB) une initiative de la Caisse des dépôts financée par la Banque des territoires a pour objectif d'identifier, étudier et expérimenter des outils innovants liant économie et biodiversité. Au service de l'intérêt général, la MEB diffuse et partage ses travaux par l'intermédiaire de publications et communications variées (conférences, formations, colloques internationaux etc.) autour de thématiques transversales. De 2012 à 2021 les travaux de la MEB ont été publiés au sein de deux collections (BIODIV'2050 et Cahiers de BIODIV'2050), depuis 2022 la MEB publie ses travaux au sein d'une seule collection unifiée, les « Dossiers de la MEB ». L'ensemble de ces travaux sont à retrouver sur le site internet de CDC Biodiversité



Depuis 1989, l'Association Les Eco Maires rassemble des maires et des élus engagés dans la transition écologique et le développement durable. Elle fédère aujourd'hui un vaste réseau en France métropolitaine, dans les territoires d'Outre-mer ainsi qu'en Afrique francophone. Elle met en valeur l'action locale au service de la protection de l'environnement et du bien-être des citoyens.

Les Eco Maires accompagne les territoires en proposant :

- Un appui méthodologique et institutionnel pour intégrer les enjeux environnementaux dans les politiques publiques ;
- Une valorisation des initiatives locales, notamment à travers les Assises Nationales de la Biodiversité et les Trophées Éco Actions ;
- La mise à disposition de supports pédagogiques, incluant des guides pratiques, des outils de communication ainsi que des formations (réseaux sociaux, communication durable, etc.) ;
- Une expertise juridique sur mesure, assurée par des avocats spécialisés en droit de l'environnement et des collectivités, pour :
  - La conception de projets environnementaux,
  - L'élaboration de procédures adaptées,
  - La prévention des risques juridiques et la gestion des contentieux.

Ce faisant, Les Eco Maires offrent aux élus un outil opérationnel pour relever le défi du « penser global, agir local ».

#### Détails de la publication

DIRECTRICE DE PUBLICATION :  
Marianne Louradour (CDC Biodiversité)

REDACTEUR EN CHEF :  
David Magnier (CDC Biodiversité)

ÉTUDE RÉALISÉE PAR : Clarisse Léon (CDC Biodiversité),  
Léopoldine Geadas (CDC Biodiversité), Maëva Bézier (Les  
Eco Maires)

Dans le cadre d'une collaboration entre CDC Biodiversité  
et Les Eco Maires.

ÉTUDE DE LA MISSION ÉCONOMIE DE LA  
BIODIVERSITÉ, FINANCÉE PAR LA BANQUE DES  
TERRITOIRES DE LA CAISSE DES DÉPÔTS

ÉDITION : MISSION ÉCONOMIE DE LA BIODIVERSITÉ

GRAPHISME : Joseph Isirdi – [www.josephisirdi.fr](http://www.josephisirdi.fr)

CONTACT : [meb@cdc-biodiversite.fr](mailto:meb@cdc-biodiversite.fr)

CITATION DE L'OUVRAGE : CDC Biodiversité (2026), Faire de  
la biodiversité une priorité de mandat, Léon C., Geadas L.,  
Bézier M., Dossier de la MEB N°62, Mission économie de la  
biodiversité, Paris, France, 64P

Mission Économie de la Biodiversité  
CDC Biodiversité  
141 avenue de Clichy 75017 PARIS  
<https://www.cdc-biodiversite.fr/publications/>





**EMI**  
Les Eco Maires

**MISSION**  
**ÉCONOMIE**  
**DE LA BIODIVERSITÉ**

**CDC BIODIVERSITÉ**



LA MISSION ÉCONOMIE DE LA BIODIVERSITÉ  
EST SOUTENUE PAR



**BANQUE des**  
**TERRITOIRES**

